

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 22 avril 2022
Adopté à la séance du Conseil départemental du 17 juin 2022**

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika
BACHARD Julien
BERTOLINI Pascal
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
DECLERCK Mickaël
DUBRAY Paul
ECARD Sabrina
EON Pierre-Edouard
FROMENTEIL Anne
HADDAD Patrick
HAQUIN Xavier
JOSE Patricia
LAMBERT-MOTTE Gérard
MELO Manuela
MENHAOUARA Nessrine
MEURANT Sébastien
MOINE Sarah
PELISSIER Véronique
PHILIPPON Aziza
PLELAN Noellie
PUEYO Alexandre
RAFAITIN-MARIN Agnès
ROBIN Patrice
ROULEAU Philippe
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel
STREHAIANO Luc
TINLAND Virginie
TOUBOUL Morgan
VATEL Thomas
VILLECOURT Céline
ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

ARCIERO Anthony - Pouvoir à STREHAIANO Luc, arrivée à 10 h 47

ETORE-MANIKA Edwina - Pouvoir à POUEYO Alexandre

ISRAEL Deborah - Pouvoir à HADDAD Patrick

METREF Nadia - Pouvoir à BOUGEARD Nicolas

RUSIN Isabelle - Pouvoir à PELISSIER Véronique

SUEUR Philippe - Pouvoir à SCOLAN Muriel - arrivée à 10 h 11

TOUNGSI-SIMO Cécilia - Pouvoir à SABOURET Cédric

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
II.	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU 25 MARS 2022	7
III.	INFORMATIONS	7
- 4 -	Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé	7
4-09	Autorisation de signature d'une convention avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) APF France Handicap de Saint-Ouen-l'Aumône dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance	7
4-10	Mise en place du dispositif d'aide à la vie partagée en habitat inclusif pour la période 2023-2029	9
- 5 -	Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société	13
5-11	Approbation de l'avenant n° 1 à la convention départementale de mise en œuvre de Val d'Oise Rénov', programme "Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique" (SARE) du département du Val d'Oise	13
5-12	Approbation de la convention de partenariat local du programme RECIF+ entre la SEM Ile-de-France Energies, SOLIHA Grand Paris et le Conseil départemental du Val d'Oise	20
5-13	Soutien départemental aux actions de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages et les pratiques illégales de gestion des déchets	23
5-14	Acquisition de sept parcelles dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux du Bois du Chesnay à Vétheuil, des Buttes d'Arthies à Villers-en-Arthies et du site géologique de l'Auversien à Auvers-sur-Oise	30
5-15	Plan vélo du Val d'Oise - Programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Département : actualisation du programme des itinéraires cyclables (objectif 1) 2022-2024	33
2 -	Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes	39
2-29	Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 215 000 € HT pendant la période du 1 ^{er} au 31 janvier 2022 (article R. 2123-1 du code de la commande publique)	39
2-30	Diverses opérations foncières	40
2-31	Mesures en matière de ressources humaines	41
2-32	Élections professionnelles 2022 - Vote électronique	44

2-33 HORS-RECUEIL Lancement de l'opération de construction d'un collège 700 et d'une halle d'athlétisme d'environ 2000 m ² à Bezons	45
- 3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme	50
3-11 Subvention exceptionnelle d'investissement, accordée à la Communauté d'agglomération Val Parisis, pour la réalisation d'un Centre aquatique olympique intercommunal	50
IV. DESIGNATION	56
V. MOTIONS	57

Début de la séance à 9 h 30

Madame CAVECCHI

Bonjour à tous. Nous allons commencer cette séance.

Madame SCOLAN procède à l'appel.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame SCOLAN.

Je voulais vous informer qu'il y a une urgence à étudier un hors recueil qui concerne le collège de Bezons. Nous nous permettons de vous le proposer, si tout le monde est d'accord. Cela fait longtemps que nous travaillons sur le sujet et nous avons bien avancé. Nous vous le présentons à la dernière minute, parce que les informations viennent seulement d'arriver.

Tout le monde est-il d'accord ?

Merci beaucoup.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Pour l'ordre de passage, si vous le voulez bien, nous commencerons par la quatrième commission et nous enchaînerons sur les dossiers de la cinquième, de la deuxième, de la troisième et nous nous arrêterons, puisqu'il n'y a pas de sujet pour la première Commission.

Les commissions se sont bien déroulées. Elles ont eu lieu en présentiel ou en visioconférence. Il n'y a pas eu de problème. Je viens de parler du hors-recueil, à savoir le lancement de l'opération de construction du collège 700 de Bezons.

Nous avons l'approbation du compte rendu de l'assemblée du 25 mars. Peut-être était-ce un peu récent, je pense que nous vous avons transmis les diaporamas hier seulement.

Souhaitez-vous prendre la parole, Monsieur SABOURET ?

Monsieur SABOURET

Nous avons transmis une motion.

Madame CAVECCHI

Je n'en suis pas encore là. J'y arrive.

Nous aurons deux désignations pour la conférence des financeurs du sport. Nous y reviendrons en fin de séance.

Nous avons aussi une motion déposée hier soir par le Groupe de gauche, socialiste et écologiste. Il demande l'abandon du projet de boulevard intercommunal du Parisis et le redéploiement des budgets correspondants vers les transports du quotidien et les aménagements de proximité. J'y reviendrai en fin de séance.

Comme il n'y a pas de remarques, je considère que l'ordre du jour est approuvé.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU 25 MARS 2022

Concernant l'approbation du compte rendu de l'assemblée du 25 mars, y a-t-il des remarques ?

Nous pouvons considérer qu'il est approuvé. Je vous remercie.

III. INFORMATIONS

- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé

4-09 Autorisation de signature d'une convention avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) APF France Handicap de Saint-Ouen-l'Aumône dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Madame CAVECCHI

Nous avons signé avec l'Etat une stratégie départementale - si vous vous en souvenez - il n'y a pas si longtemps. C'est un point très important et je laisse la parole à Madame PELISSIER.

Madame PELISSIER

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous.

Nous sommes toujours dans le cadre du plan Taquet, dont nous vous parlons depuis longtemps. Le 16 octobre 2020, l'Assemblée départementale a approuvé les actions envisagées au titre du protocole d'accord avec l'Etat. Dans ce protocole, l'engagement n° 4 est intitulé "soutenir les actions innovantes en Protection Maternelle et Infantile (PMI) en matière de santé publique". Nous nous appuyons sur ce point et sur l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui nous fournira un ou deux postes de psychomotriciens rattachés à des structures volontaires. En l'occurrence, la structure volontaire est le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Saint-Ouen-l'Aumône.

Le diagnostic préalable a été mis en œuvre au niveau de la prévention et de la protection de l'enfance. Cela a permis de mettre en avant une intervention déterminante des psychomotriciens dans la prise en charge des enfants nés prématurément, surtout durant la première année de vie de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de cette prévention, le CAMSP APF France Handicap de Saint-Ouen-l'Aumône a souhaité s'associer au Département pour le développement d'interventions de psychomotriciens.

Nous vous proposons de financer cette action à hauteur de 50 000 €, grâce aux fonds versés par l'ARS dans le cadre de la stratégie nationale plan Taquet, et de contribuer à améliorer la prise en charge en psychomotricité des enfants prématurés.

Nous vous proposons de voter, de signer cette convention avec le CAMSP de Saint-Ouen-l'Aumône et de financer à hauteur de 50 000 €.

Madame CAVECCHI

Merci Madame la Vice-Présidente.

Avez-vous des remarques ou des interventions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous êtes tous favorables. Merci.

4-10 Mise en place du dispositif d'aide à la vie partagée en habitat inclusif pour la période 2023-2029

Madame CAVECCHI

C'est un sujet qui nous tient à cœur et qui est important. Je laisse la parole à la Vice-Présidente chargée de l'autonomie, Madame Laetitia BOISSEAU.

Madame BOISSEAU

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, bonjour.

Notre Département est chef de file de l'action sociale et de la solidarité. Il s'agit d'un nouveau projet. Notre Département s'engage de manière proactive dans un dispositif de l'habitat inclusif.

En préambule, nous sommes dans une évolution sociétale, où les personnes âgées ou en situation de handicap ne veulent plus partir en établissement. Elles sont dans une situation "au milieu du gué", c'est-à-dire que, malgré leur perte d'autonomie, elles veulent un habitat plus sécurisé, elles veulent vivre chez elles, se sentir bien et elles veulent du lien social. C'est l'esprit de l'habitat inclusif.

La loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) de 2018 a apporté la définition de l'habitat inclusif. Ce sont des notions que nous connaissons déjà, puisque nous parlons de différentes formes d'habitat, comme des habitats groupés, coopératifs, associatifs, intergénérationnels.

Comme indiqué, la loi ELAN a défini l'habitat inclusif. Il est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes, et assorti d'un projet de vie sociale et partagée. Nous retrouvons cette définition dans le Code de l'action sociale et des familles.

C'est une forme d'habitat à taille humaine. Ce sont souvent des projets de huit à dix personnes. La grande nouveauté est qu'il y a un projet de vie sociale et partagée, conçu par les habitants, animé par un professionnel et inséré dans la vie locale. C'est un nouveau mode d'habitat, une façon de vivre chez soi, mais dans un esprit de communauté.

En 2020, la loi de financement de la sécurité sociale ouvre la possibilité pour les départements volontaires - ce qui est le cas du Département du Val d'Oise - de prévoir

une prestation sociale dédiée au financement de l'animation du projet de vie sociale et partagée en habitat inclusif. Cette prestation est intitulée Aide à la Vie Partagée (AVP). Le Département s'engage vraiment dans cette nouvelle dynamique. Nous avons notamment installé à fin 2021 une émanation de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie, appelée la Conférence des financeurs pour l'habitat inclusif. Nous allons même plus loin, puisque nous avons un chargé de mission pour coordonner le lancement de cette dynamique autour de l'habitat inclusif.

Aujourd'hui, nous proposons de voter la création de la prestation d'aide à la vie partagée en l'inscrivant au Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS).

Le grand départ de ces nouveautés est l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui est lancé à partir du 25 avril et jusqu'au 3 juin. Nous intervenons auprès d'un public de porteurs. D'ailleurs, il y a déjà eu une première réunion d'information pour conventionner avec le Département. Les résultats de l'AMI préfigureront une programmation sur sept ans, de 2023 à 2029, avec le Département du Val d'Oise et une contractualisation avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Les porteurs sont des bailleurs sociaux, des collectivités locales, des associations, des mutuelles, des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (CESMS). J'insiste : ces porteurs peuvent être privés ou publics.

Nous ouvrirons des aides supplémentaires pour soutenir l'émergence de ces projets : une aide à l'ingénierie et une aide à l'investissement.

Les éléments chiffrés prévoient une montée en charge de l'habitat inclusif environ jusqu'en 2027, suivie d'une stabilisation en 2028-2029, avec environ 27 habitats inclusifs conventionnés. Cela correspond à un peu moins de 220 habitants.

En termes budgétaires, la prestation d'AVP est plafonnée à 10 000 € annuels par personne. La CNSA contribuera à hauteur de 80 % sur la période septennale 2023-2029. Le reste à charge du Département sera de 2 000 € annuels par personne ; sur la période 2023-2029, le reste à charge serait donc de 2,208 M€.

Concernant l'aide à l'ingénierie, elle sera plafonnée à 25 000 € par projet d'habitat inclusif, toujours pour un budget pluriannuel global de 550 000 € sur la période 2023-2029.

Enfin, l'aide à l'investissement est d'environ 100 000 € par projet d'habitat inclusif. Le montant est calculé pour une moyenne de huit logements, cela pour un budget pluriannuel global de 1,6 M€, toujours sur la période de sept ans.

Comme le disait Madame la Présidente, c'est un très beau projet. Grâce à ce projet, nous allons voir les réponses des porteurs, ce qui créera un maillage sur le Département, puisque nous pourrons intégrer cette nouvelle forme dans un parcours résidentiel de la personne âgée et de la personne en situation de handicap, lesquelles bénéficieront d'une nouvelle forme d'habitat. Tout cela est coordonné par le Département, lequel est facilitateur de ce projet. D'ailleurs, le Département du Val d'Oise a confirmé son engagement en inscrivant l'habitat inclusif dans les orientations stratégiques du Conseil départemental pour "faire grandir le Val d'Oise".

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

En fait, c'est un intermédiaire entre vivre chez soi et choisir la maison de retraite. Cela s'adresse à des personnes au-delà de 65 ans. Dans le social, c'est ce qu'on appelle de l'aide extra-légale, mais c'est quelque chose d'intéressant et je pense que nous serons tous d'accord.

Monsieur Patrick HADDAD a la parole.

Monsieur HADDAD

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, je souligne que c'est un très bon dispositif, qui est - comme vous l'avez dit - intermédiaire entre le domicile et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), avec tout ce que l'on sait sur les EHPAD, même s'il ne faut pas tous les mettre dans le même sac. Il y a une vraie volonté des personnes âgées de vieillir à domicile et, quand le domicile stricto sensu devient difficile, ces habitats intermédiaires, partagés en l'occurrence, deviennent des solutions tout à fait pertinentes.

Nous ne pouvons que voter pour.

Cependant, nous avons quelques interrogations qui sont des points de vigilance constructifs.

D'abord sur le financement, un EHPAD est financé en partie par l'ARS sur le forfait soins. Là, nous avons des dispositifs avec une prise en charge ARS. Nous voyons bien que le relais est passé au Département avec un financement de la CNSA, ce qui est très bien. Il est très bien que le Département fasse cet effort, mais si nous voulions aller plus loin - et je pense que c'est l'enjeu principal -, nous le pourrions sur le développement et la généralisation de ce dispositif encore expérimental. Je pense que nous en avons en projet dans nos différentes communes, j'en ai au moins deux.

Quand on regarde la volumétrie dont on parle ici, c'est-à-dire 216 personnes âgées ou handicapées d'ici 2029, soit sur sept ans, c'est l'équivalent de 2,5 EHPAD ; notre département a 76 EHPAD. Nous voyons qu'en termes d'offre, malgré les efforts qui sont faits ici, cela va rester marginal, alors que le dispositif aurait vocation à se généraliser. Je rappelle que notre département va passer de 45 000 personnes de plus de 80 ans aujourd'hui à 60 000 personnes en 2030, donc sur la période pendant laquelle nous pensons l'évolution de ce dispositif. Très concrètement, que cela soit une première pierre avec une aide du Département pour son développement, pour un soutien, pour que cela entre officiellement dans notre RDAS, c'est très bien. A hauteur de 10 000 € par an et par habitant, nous comprenons que l'effort financier ne puisse pas forcément être au-dessus si l'on en fait beaucoup, mais des questions se poseront, celle des moyens à y consacrer en lien avec l'ARS et celle de la généralisation du dispositif, parce qu'il est tout à fait pertinent, mais à ce stade il est très loin des besoins qui s'annoncent.

Nous souhaitons également être vigilants sur la logique d'AMI, qui est très bien, mais qui doit aussi couvrir équitablement l'ensemble des zones du département, puisque tous nos territoires sont concernés par le phénomène du vieillissement et de la perte d'autonomie. Il faudra donc faire en sorte que cet AMI puisse couvrir l'ensemble des territoires. D'ailleurs, chez moi, j'attends toujours l'appel à projets sur l'EHPAD. C'est particulièrement poussif, l'ARS m'a dit qu'elle avait terminé, que c'était dans les parapheurs du Département, donc nous attendons votre signature, Madame la Présidente. Au-delà, sur cet AMI, nous serons très vigilants au niveau du groupe d'opposition et nous aimerions être associés à la façon dont les choses se configurent pour veiller à ce que les cantons que nous représentons soient bien desservis par ce dispositif prometteur qu'il faudra accompagner de façon beaucoup plus volontariste dans sa montée en puissance.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur HADDAD. Nous sommes bien d'accord. Là, nous commençons, nous regardons comment cela fonctionne, voir s'il faut modifier certains éléments. Ensuite, nous appuierons sur la pédale d'accélérateur.

S'il n'y a plus d'intervention, nous passons au vote. J'ai compris que tout le monde est favorable. Merci.

- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

5-11 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention départementale de mise en œuvre de Val d'Oise Rénov', programme "Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique" (SARE) du département du Val d'Oise

Madame CAVECCHI

Je me tourne vers Monsieur Alexandre PUEYO qui suit cela de très près.

Monsieur PUEYO

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je vous propose d'approuver un premier avenant que nous avons construit pour intégrer quatre points de modification que l'Etat a créés et travaillés sur le programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) que nous avons voté à l'unanimité l'année dernière :

- la possibilité d'aide exceptionnelle, appelée prime surchauffe, dont nous intégrons les modalités d'attribution et que nous allons toucher. Je vous en dirai deux mots par la suite ;
- la révision des montants et des principes de financement des actes métier, c'est-à-dire la façon dont nous rétribuons les porteurs associés que sont l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), SOLidaires pour l'Habitat (SOLiHA) et le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français ;
- l'inscription du transfert de la coordination du SARE de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) vers l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre du programme Fonds d'Aide aux

Initiatives Régionales (FAIR) qui disparaît et qui, maintenant, s'appelle France Rénov' ;

- l'intégration de la possibilité d'avoir des accompagnateurs Rénov' venant d'opérateurs privés dans le cadre de la loi dite "climat et résilience" et du dimensionnement nouveau des objectifs du programme.

Au-delà de ces quatre points particuliers, cela me permet de faire un très rapide bilan sur cette première année partielle du programme SARE mis en place dans l'intégralité du département hors la Ville d'Argenteuil qui est chapeautée par la Métropole du Grand Paris et hors Roissy – Pays-de-France qui est chapeautée par le Département de Seine-et-Marne. Nous avons donc réalisé plus de 2 200 actes d'information de premier niveau, soit le double de ce que l'ADIL et SOLiHA réalisaient en temps normal sur la thématique de la rénovation énergétique des logements. Nous y voyons un vrai décollage du nombre de personnes qui ont besoin d'informations administratives, juridiques ou financières. Sur les nouveaux actes métier qui sont proposés dans le programme SARE, 1 141 conseils personnalisés, soit en permanence, soit par e-mail, soit par téléphone et 85 démarches d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit le nouvel accompagnement gratuit et neutre qui permet à des gens qui se lancent dans la rénovation énergétique de leur logement d'être accompagnés par Val d'Oise Rénov'.

En plus, nous avons créé 53 nouvelles permanences Val d'Oise Rénov', soit par l'ADIL, soit par PNR, soit par SOLiHA, montant ainsi le nombre à 95 par an dans le département. C'est un objectif rempli du programme SARE. Nous allons lancer l'étude avec la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat pour remplir le dernier critère, qui est le petit tertiaire privé, donc permettre à des petits commerçants ou des petits artisans de faire de la rénovation énergétique de leurs bâtiments, mais aussi de leurs équipements. Ainsi, un boucher qui ne serait pas propriétaire des murs pourrait rénover ses réfrigérateurs très consommateurs énergétiquement. Une étude a été lancée avec un questionnaire, nous avons déjà eu un certain nombre de retours assez intéressants. Le financement est partagé selon le principe d'un euro public pour un euro de Crédit d'Economie d'Energie (CEE), donc 17 500 € pour le Département.

Dans le rapport, il vous est rappelé toute la structure financière qui est légèrement modifiée - je n'entre pas dans les détails - à cause des quatre points énoncés au début.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le nouvel avenant que nous signons pour intégrer toutes ces modifications.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur PUEYO.

Je rappelle aussi l'énergie et l'investissement des Agglomérations et des Communautés de Communes, puisque c'est tout le territoire du Val d'Oise. C'est un réseau aussi avec la Région. Donc, tout le monde s'y met pour essayer de faire avancer les choses dans le bon sens et c'est compliqué quand même. Nous allons dire que c'est un système compliqué, donc les agents ont du mérite pour faire avancer la machine.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur SABOURET

C'est plus une note d'humeur sur ce sujet.

En France, on a peu de gaz et peu de pétrole, mais on a des idées. C'est ce que nous avons coutume de dire. Nous avons une idée particulièrement fixe, celle de construire les usines à gaz - le gaz que nous n'avons pas -, mais nous savons construire l'usine.

En la matière, les intentions sont très louables et l'objectif de faire de la rénovation du bâti pour faire des économies d'énergie est un objectif que nous ne pouvons que partager.

D'ailleurs, c'est un objectif gagnant-gagnant sur de nombreux plans :

- le plan environnemental ;
- le plan géopolitique, parce que cela veut dire que nous dépendons moins d'approvisionnements qui sont des approvisionnements extérieurs ;
- le plan du pouvoir d'achat, parce qu'on dépense moins, notamment pour se chauffer, lorsqu'on a moins de pertes thermiques.

Il est vrai que nous avons voté à l'unanimité l'engagement dans ce programme qui est un programme piloté par l'Etat, à savoir le programme SARE, appelé de notre côté Val d'Oise Rénov', et nous avons voté favorablement l'ensemble des étapes du développement de ce programme tout en nous interrogeant sur la plus-value par rapport au système antérieur. Dans le système antérieur, on subventionnait des associations pour

apporter le conseil aux particuliers en matière de rénovation énergétique. Malheureusement, comme souvent avec les dispositifs portés par l'Etat, le programme SARE est lourd, onéreux et en grande partie inefficace, puisqu'on voit que c'est environ 1,5 M€ par an qui y sont consacrés, dont un peu moins de 200 000 € apportés par le Département et le reste par les autres financeurs, essentiellement dans le cadre des CEE, c'est près de la moitié du financement. Mais, si l'on compare avec les sommes investies avec l'activité réelle du dispositif, on peut s'interroger sur la pertinence de la dépense publique : en faisant les calculs, on est à 650 € par acte d'information de premier niveau, à 1 270 € par conseil personnalisé. En gros, c'est 15 000 € par permanent, donc cela coûte assez cher. Jusqu'en 2020, nous subventionnions SOLiHA pour faire ce travail à hauteur de 200 000 € et SOLiHA accueillait 1 681 personnes en 2018, 1 978 personnes en 2019 et 2 218 personnes en 2021, soit finalement aujourd'hui nous sommes à peu près sur les mêmes chiffres sur la progression naturelle des demandes, mais nous sommes dans les mêmes eaux.

La rénovation énergétique des bâtiments est essentielle dans la lutte pour le climat. Il faudrait quand même que nous allions plus loin, plus vite et plus fort. En ces temps préolympiques, ce peut être un objectif collectif qu'on se donne. Lors du précédent mandat, nous avons proposé que le Département prenne la responsabilité sur le thème de la rénovation énergétique en affectant une enveloppe de subvention spécifique aux bailleurs sociaux, à commencer par Val d'Oise Habitat pour la rénovation énergétique des logements. Donc, réinvestir sur l'aide à la pierre. Avec ce dispositif, on finance du conseil, mais on n'apporte pas un euro sur du financement de travaux. En réalité, on a zéro euro dans l'aide à la pierre. Il est vrai qu'on peut considérer que l'aide à la pierre doit être faite par d'autres acteurs, comme l'ANAH, l'Etat s'est aussi beaucoup désengagé sur l'aide à la pierre depuis 10 ou 15 ans, mais les collectivités territoriales faisaient de l'aide à la pierre dans le passé. L'Union sociale pour l'habitat nous dit que 7 % des passoires énergétiques sont dans le parc social. Donc, ce n'est pas rien et l'on sait que, sur notre territoire, un certain nombre de résidences ont des besoins considérables de rénovation, de nouvelles isolations et l'on sait aussi que, en l'état, les bailleurs sociaux présents dans le Val d'Oise ne répondront pas avec leurs moyens propres, d'abord parce qu'ils en ont moins, puisque leurs moyens ont été réduits à travers les réformes intervenues il y a deux

ou trois ans. Ainsi, ils n'arriveront pas à supprimer les logements classés F ou G d'ici 2028 qui est l'objectif fixé par la loi. En théorie, cela veut dire qu'ils ne pourront plus les louer. Donc, on risque de se retrouver avec un problème qui, d'ici là, pourra être géré à travers des changements législatifs ou réglementaires. Mais, en théorie, si l'on a encore des logements F ou G en 2028, il ne sera plus possible de les louer, y compris pour les bailleurs sociaux. 2028, c'est demain. En ce début de mandat, nous pourrions encore décider d'accompagner puissamment les bailleurs sociaux, en particulier Val d'Oise Habitat, pour la rénovation thermique des logements et peut-être que le 1,5 M€ mobilisés dans le cadre du programme SARE, certes pas seulement par nous, mais il y a quand même 1,5 M€ sur ce dispositif, on pourrait le redéployer sur de l'aide à la pierre pour justement jouer cet effet de levier pour aider à l'investissement dans la rénovation énergétique.

Il faut savoir remettre en cause des dispositifs quand ils s'autoalimentent, quand ils sont dispendieux et quand ils ne répondent pas forcément à la mission première mise en place. J'ajoute une chose. Aujourd'hui, l'accompagnement à la rénovation thermique est souvent fait par les entreprises elles-mêmes, un petit peu, même si elle n'est pas toujours bien faite. Aujourd'hui, pour les dossiers de MaPrimeRénov', on est souvent démarché, notamment dans les zones pavillonnaires anciennes. Ce n'est pas dans les lotissements récents que les sociétés démarchent. Elles démarchent, en proposant des isolations par l'extérieur, parce que c'est un peu le produit final de la rénovation thermique. Les sociétés montent les dossiers et le travail de conseil est en réalité aussi fait dans le cadre de l'activité commerciale des sociétés. Encore une fois, je ne défends pas l'idée qu'il ne faille pas un conseil indépendant ; il est évidemment toujours intéressant de ne pas s'en tenir simplement à un commercial efficace qui va vendre des choses qui ne sont pas toujours vraies.

Je m'interroge quand même, parce qu'on dépense 1,5 M€ par an qui pourraient être mieux utilisés. Nous voterons pour cet avenant. Il y a beaucoup d'argent d'autres partenaires que celui du Département. Véritablement, je pense qu'il faut porter une interrogation auprès de l'Etat, avec les Agglomérations qui ont exactement le même type d'interrogations sur l'efficacité de ces dispositifs. Certes, il y a un service public de l'information fixé par la loi, mais la bonne manière de faire n'est pas de dépenser de l'argent seulement pour du conseil qui n'aboutit pas. Dans ce qui est présenté, il y a eu 85 dossiers par an qui ont

abouti, à savoir où des travaux ont été réalisés à la suite des dossiers pris en charge dans le cadre du programme financé. Cela ne fait pas lourd.

C'est un peu la remarque du jour sur ce dossier, parce que l'argent public, à la fin, est quand même rare, donc autant bien l'utiliser.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur SABOURET.

Monsieur Alexandre PUEYO a la parole.

Monsieur PUEYO

Vous avez fait une petite dérive sur les bailleurs sociaux. Je ne vais pas vous contredire, mais le programme SARE s'adresse uniquement aux propriétaires privés. Ce sont deux choses très différentes. Là, on est sur un dispositif pour accompagner les propriétaires ou copropriétaires qui sont dans des pavillons ou dans des appartements, mais pas du tout pour des bailleurs sociaux. Donc, ce n'est pas du tout le même dispositif.

Le SARE a moins d'un an, vu qu'il a été voté en mai de l'année dernière. Donc, il doit aussi se mettre en place et avoir les résultats.

Vous avez très bien dit qu'il y a un vrai problème de logement : très rapidement les logements F et G ne seront plus louables. Donc, si nous n'accompagnons pas les gens, si nous n'allons pas vers eux pour leur proposer des solutions, la crise du logement déjà connue risque de largement se renforcer. Nous en voyons déjà un certain nombre de conséquences avec la mise à la vente de ces logements et, paradoxalement, les logements notés A et B augmentent, puisque tout le monde sait qu'ils pourront être loués. Donc, on a déjà des travers de cette loi et il faut continuer à accompagner les propriétaires pour les amener vers des travaux d'économie d'énergie.

Vous parlez de démarchage. Je rappelle que la loi interdit le démarchage à domicile ou par téléphone sur des questions de rénovation énergétique. Je sais que ce n'est pas beaucoup respecté, mais je tiens à rappeler la loi.

Je ne peux pas vous laisser dire que 85 dossiers ont abouti. Nous avons déjà eu cette discussion en commission. Nous ne pouvons pas prendre une ligne, la sortir et dire que

c'est le résultat. Quand vous avez 2 218 personnes qui viennent à l'ADIL ou à SOLiHA pour poser des questions précisément sur la rénovation énergétique de leur logement, on leur propose d'être suivis dans leurs travaux : ils acceptent ou non. Ce n'est pas à nous de les forcer. Donc, ce sont beaucoup de gens, surtout au début, qui avaient des dossiers ficelés, prêts, avec les entreprises choisies. Ces gens souhaitaient avoir des informations sur le choix de travaux pour être sûrs d'avoir leur subvention, et ils avaient des questions extrêmement précises, très techniques, très juridiques, auxquelles il était répondu et ils se lançaient dans leurs travaux seuls. Pour beaucoup, il s'agit de propriétaires occupants de pavillons. C'est peut-être dommage et l'on a déjà commencé à travailler là-dessus : ils ne souhaitent pas être accompagnés ou ils n'en ressentent pas le besoin - quelques fois ils en auraient besoin, mais c'est mon avis. En tout cas, ils ne souhaitent pas être accompagnés par un service public qui suivra les entreprises et venir en rendez-vous trois ou quatre fois. On a déjà modifié, puisqu'on avait une espèce de contrat d'engagement qu'on a simplifié, voire supprimé. Les gens n'avaient pas envie de le signer. En 2020, nous étions à deux ou trois dossiers. Sur 2022, nous sommes sur tous les autres, soit les 83 restants. Nous essayons de faire comprendre aux gens qu'ils ont un intérêt à être accompagnés jusqu'au bout, mais il est vrai qu'aujourd'hui, une fois les premières questions réglées, le dossier déposé à l'ANAH et validé, beaucoup ne souhaitent pas être accompagnés au quotidien. Il y a quelque chose d'intrusif qu'il faut régler.

Madame CAVECCHI

C'est l'indépendance française.

Par rapport à Val d'Oise Habitat (VOH), nous avons signé une convention. C'est 7 M€, notamment sur les économies d'énergie et l'isolation.

Si l'Etat faisait sa part de travail, cela serait bien aussi qu'il soit plus présent. Là, en l'occurrence, il est très présent, puisqu'il change les règles sans arrêt. C'est quand même dommage, parce que cela ne nous facilite pas les choses. Je pense que vous allez apprendre l'année prochaine que l'accélération s'est faite. Je crois qu'il est vrai que les gens ont besoin de conseil. Nous avons eu aussi le problème : j'ai rencontré les Présidents de la Fédération du Bâtiment (FFB) et les Présidents de la Confédération des artisans qui sont très intéressés, parce qu'ils ont aussi besoin de faire le ménage avec des sociétés bidons

qui se présentent, qui démarchent et qui ne vont pas jusqu'au bout et, là, c'est compliqué. Donc, ils sont très favorables à participer et ils sont présents lors de nos réunions de comité de pilotage et technique, puisque nous allons mettre en place un comité technique pour aller au fond des choses et avancer.

Monsieur SABOURET

Que l'on ne se méprenne pas sur le sens de nos propos. Nous ne demandons qu'à être convaincus. Le dispositif est jeune, donc il faut voir dans quelle mesure il monte en puissance cette année. Il y a comme une perception d'une difficulté à lire les dispositifs. En plus, il y a de nombreux relais : les Agglomérations sont relais, les Intercommunalités sont relais. Il y a donc de l'information un peu dans tous les sens et c'est un peu compliqué. Des sites internet sont bien faits : le site national MaPrimeRénov' est plutôt bien fait, parce qu'on peut faire des simulations, des calculs. Il y a aussi des possibilités de s'informer en dehors des circuits que nous mettons en place et il y a certainement des gens qui sont capables de monter des dossiers seuls.

Nous mettons quand même 4,5 M€ sur trois ans, dans ce dispositif. Donc, à un moment donné, il faut que nous voyions des résultats de cet argent.

Madame CAVECCHI

Je suis d'accord sur la conclusion. Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, nous passons au vote. Qui est contre ? J'ai compris que vous votiez favorablement. Donc, c'est l'unanimité. Merci beaucoup.

5-12 Approbation de la convention de partenariat local du programme RECIF+ entre la SEM Ile-de-France Energies, SOLIHA Grand Paris et le Conseil départemental du Val d'Oise

Madame CAVECCHI

Je rends la parole à Monsieur Alexandre PUEYO, puisqu'il s'agit d'approuver un avenant à la convention départementale de mise en œuvre de Val d'Oise Rénov'.

Monsieur PUEYO

C'est tout le paradoxe de la discussion que l'on vient d'avoir. C'est un peu la suite. Les Agglomérations ne sont pas tout à fait sur la ligne indiquée par Monsieur SABOURET. Au contraire, elles sont plus contentes du service aujourd'hui. On va partir tous ensemble sur un nouveau dispositif, lequel n'est pas financé de la même façon et qui n'a pas la même finalité. Il s'appelle RENovation des Immeubles de Copropriété en France (RECIF)+. Il est lancé par l'Etat à travers la Société d'Economie Mixte (SEM) Ile-de-France Energies, Nous avons été lauréats de cet AMI. L'intégralité des Communautés de Communes et d'Agglomération du Val d'Oise a répondu positivement à cette volonté du Département de chapeauter ce nouveau dispositif. Donc, nous partons avec l'intégralité des Communautés de Communes et d'Agglomérations, Bezons y compris, vu que nous avons toujours obtenu la dérogation préfectorale pour que la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) signe pour la commune valdoisienne de leur Agglomération. Argenteuil partira avec la Métropole du Grand Paris (MGP) qui a, comme nous, été lauréate de l'AMI.

RECIF+ est un dispositif qui permettra de mobiliser, d'alerter et d'informer les copropriétés, donc c'est très spécifique, et les copropriétaires sur tous les dispositifs leur permettant de faire de la rénovation énergétique de leurs logements. Ce sont des fonds uniquement par l'Etat : tout est financé par l'Etat et CEE. Nous ne mettons pas d'argent public. Par contre, dans ce dispositif, nous mettons de l'humain, du savoir-faire, de la connaissance de territoire. Le but est d'inciter ces copropriétés à aller vers Val d'Oise Rénov'. En effet, la visibilité du dispositif Val d'Oise Rénov' en lui-même est un petit peu compliquée pour certaines copropriétés, puisque nous nous adressons à des copropriétés moyennes à très importantes.

L'intérêt pour le Département à chapeauter ce dispositif porte aussi sur deux points principaux :

- aider SOLiHA, association qui portera ce dispositif, à se coordonner dans le Val d'Oise et éviter que toutes les collectivités fassent toutes les demandes toujours aux mêmes dates. Cela permettra d'étaler, de partager les bonnes pratiques et aussi les pratiques qui n'ont pas donné de résultat.

- permettre à nos Communautés de Communes qui n'auraient eu ni les moyens ni les intérêts d'avoir un portage humain de ce dispositif d'avoir, malgré tout, la possibilité d'aller vers ce dispositif et d'alerter ainsi leurs petites copropriétés sur ce dispositif.

Voilà, Madame la Présidente. Donc, un Département léger, nous nous basons beaucoup sur ce que fait SOLiHA, sur ce qu'ont déjà fait des collectivités, villes ou communes. Nous sommes plus là pour apporter une réponse commune, être sûr d'obtenir les fonds de la SEM Ile-de-France Energies - ce qui a été fait - et de permettre à SOLIHA de travailler en bonne intelligence avec tout le monde.

Madame CAVECCHI

Merci d'avoir éclairci ce rapport. Je trouve que, au départ, il est très complexe.

Monsieur HADDAD

Très rapidement pour compléter ce que disait mon collègue, Monsieur Cédric SABOURET, et répondre en partie à Monsieur Alexandre PUEYO.

Nous n'avons pas de désaccord majeur sur ce sujet et nous voterons pour.

Y compris dans les Agglomérations, puisque je m'en occupe pour Roissy – Pays-de-France, ce sont des dispositifs qui sont intéressants, qui correspondent à un vrai besoin, que ce soit dans les copropriétés ou les propriétés individuelles. Aujourd'hui, nous avons un manque de lisibilité de tout cela. Nous voyons bien que le dossier est touffu et complexe. Moi-même, je l'explique aux collègues de l'Agglomération et on a des réunions avec les maires et avec les élus locaux sur ces systèmes. Je pense que nous avons collectivement à gagner en lisibilité, en clarté, en qui fait quoi et comment on communique avec les gens, parce que c'est bien sur les intentions, mais cela reste quand même très touffu et très peu lisible.

Madame CAVECCHI

Je suis absolument d'accord avec vous. Lorsque nous avons mis le pied là-dedans, nous souhaitons justement essayer d'éclaircir les choses et d'accompagner.

Monsieur PUEYO

Evidemment, nous parlons de la technique, mais il faut bien comprendre que si nous avons changé le nom de SARE en Val d'Oise Rénov', c'est pour que ce soit le plus transparent possible pour le public. Ainsi, que le public s'adresse à SOLIHA, au PNR ou à l'ADIL, c'est complètement transparent, ils sont complètement aidés de cette façon et il ne voit pas toute notre tambouille interne.

Pour revenir sur RECIF+, "+" parce qu'il y avait déjà un programme RECIF qui avait été lancé par l'Etat et que la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP), la Ville de Cergy et la Ville de Saint-Gratien s'y étaient largement engagées et elles étaient très satisfaites. C'est aussi par leurs alertes sur le RECIF+ que nous avons accepté de le porter au niveau départemental. Ces trois collectivités y sont très attachées et ont eu de vrais résultats de copropriétés qui se sont lancées dans la rénovation énergétique de leur copropriété. C'est dans ce cadre-là, que nous sommes vraiment dans un programme où nous accompagnons les collectivités et nous mettons en place quelque chose sur tout le Département, qui a fonctionné et ces trois collectivités nous ont apporté un témoignage très positif.

Madame CAVECCHI

Tant mieux.

Nous passons au vote.

Tout le monde est-il favorable ?

A l'unanimité. Merci beaucoup.

5-13 Soutien départemental aux actions de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages et les pratiques illégales de gestion des déchets

Madame CAVECCHI

Je me tourne vers Madame Céline VILLECOURT. Nous restons dans l'environnement. Je pense que c'est une délibération qui va faire plaisir à tout le monde, puisque nous parlons de dépôts sauvages.

Madame VILLECOURT

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, conformément à la stratégie départementale 2022-2028 adoptée le 18 février dernier, la lutte contre les dépôts sauvages qui dégradent l'image et la qualité de vie en Val d'Oise et qui représentent des risques sanitaires, constitue une priorité pour notre Département.

Ces dépôts sauvages, plus de 200 points identifiés sur le territoire, ont pour origine l'incivilité, mais pas seulement. Ils peuvent être également une conséquence du sous-dimensionnement des moyens de collecte et de stockage par rapport aux besoins de la population. La lutte contre ces dépôts génère des coûts croissants supportés par les collectivités. En effet, le plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France évalue le coût annuel cumulé pour leur résorption à près de 14 M€ en Val d'Oise par an. Le long de la voirie départementale, un montant de 1,3 M€ par an est par exemple nécessaire pour le nettoyage des abords de nos routes par le Conseil départemental.

Les communes et les intercommunalités commencent à articuler leurs interventions respectives en essayant d'aménager des lieux de dépôt, en mettant en place des pièges photographiques et en structurant des actions de sanction. Ces actions sont curatives, coûteuses, parfois finançables par le Département dans le cadre de son guide des Aides Départementales aux Communes (ADC), ainsi que par la Région, mais nécessitent d'être renforcées.

Au-delà des dépôts sauvages diffus, le Département est également de plus en plus confronté au développement de pratiques illicites de stockage de déchets sur des sites exploités illégalement.

Enfin, ces dépôts se diffusent désormais sur des parcelles agricoles cultivées et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles nous a, dans ce cadre, sollicité pour engager une action départementale.

Ainsi, le Département souhaite renforcer les moyens pour prévenir et lutter contre les dépôts sauvages et les décharges illégales de déchets et se doter d'un plan global de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages pour la période 2022-2027.

Il est donc proposé à l'Assemblée départementale de mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, un ensemble d'actions qui visent en premier lieu à mobiliser les acteurs du

territoire pour coordonner les moyens dans un objectif commun de lutte contre les pratiques de gestion illégale de déchets. Une étude de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) de 2019 identifiait que près d'un quart des dépôts sauvages de déchets sont effectués par des professionnels.

Face à ce constat, il est notamment proposé d'articuler des interventions respectives des fédérations des professionnels du bâtiment et des travaux publics, des collectivités locales, du Département, de la Région, des Parcs Naturels Régionaux (PNR), des représentants de la profession agricole et de l'Etat, dans le cadre d'une charte de lutte contre les dépôts illégaux de déchets en Val d'Oise et cosignée par le Département. Cette charte visera à associer les moyens des signataires pour structurer une instance de pilotage et de suivi des interventions de chacun, à formaliser un observatoire du développement du phénomène pour mobiliser les moyens.

Un autre axe de travail consistera à améliorer la connaissance du phénomène et la coordination des interventions respectives des acteurs en expérimentant des outils dédiés. Depuis 2020, la Région d'Ile-de-France a mené en partenariat avec le Département un travail de médiation et de coordination de l'intervention des acteurs tout au long de la chaîne de traitement d'un signalement de dépôt sauvage, en associant notamment les gestionnaires de voiries et de chemins, les communes, la gendarmerie et le Substitut du Procureur de la République. Ce travail a conduit au développement d'un support numérique, l'application "AC déchets", permettant de favoriser la coordination des moyens d'intervention et d'engager des sanctions. Cet outil répond à deux besoins :

- le suivi centralisé des signalements de dépôt et de leur gestion ;
- l'aide à la verbalisation par les collectivités avec la mise à disposition d'un accompagnement pas à pas.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (VONum) engage en 2022 une expérimentation associant les services du Département et les Intercommunalités avec la société DISAITEK qui a développé une solution innovante sans équivalent sur le marché de repérage par satellite des dépôts sauvages et des décharges illégales par l'analyse de photos à très haute résolution à l'aide de l'intelligence artificielle.

A ce titre, il est proposé à l'Assemblée départementale que le Département, en partenariat avec la Région d'Ile-de-France et VONum, organise le déploiement coordonné de

l'application "AC déchets", et de l'offre de VONum de détection par satellite selon les conditions suivantes :

- le déploiement sur le deuxième semestre 2022 de la solution DISAITEK sur tout le territoire, ce qui permettrait de disposer d'un état des lieux le plus fiable possible du phénomène des dépôts sauvages ;
- évaluer l'intérêt de cet outil pour identifier au plus tôt des exhaussements de sol ou l'émergence de décharges non autorisées et pour mobiliser l'intervention des services de police et de l'environnement ;
- une expérimentation du déploiement simultané des outils complémentaires de la Région d'Ile-de-France et de la société DISAITEK sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle - Pays-de-France en 2022 ;
- une extension progressive de ces outils sur le territoire d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale volontaires à compter de 2023, selon des modalités à arrêter en fonction de ce premier retour d'expérience.

Afin de mener à bien ces actions, il est proposé que le Département subventionne VONum à hauteur d'un maximum de 40 000 € pour l'expérimentation de la solution DISAITEK en 2022, de manière progressive sur l'ensemble du territoire, et ce dans le cadre d'une convention de financement spécifique qui sera examinée lors d'une prochaine Commission permanente.

En complément de cette action et dans le cadre de l'offre de service portée par VONum, il pourra également être proposé le prêt de caméras mobiles sur les sites à risques identifiés par l'expérimentation.

Il s'agit également de sensibiliser et d'informer la population sur la prévention et la gestion des déchets en soutenant des opérations de type "Nettoyons la nature" sur notre département. Face à la prolifération des déchets, vous le savez sur l'ensemble du territoire valdoisien, en milieu urbain ou rural, dans les parcs, les forêts ou le long des routes et des cours d'eau, il est constaté un fort engouement éco-citoyen de lutte contre ce fléau. Il est proposé à notre Assemblée d'organiser un appel à projets dénommé "Val d'Oise propre" apportant aux candidats une ingénierie pédagogique et organisationnelle leur facilitant la mise en œuvre de ces manifestations et leur permettant de rechercher le soutien des acteurs locaux, notamment les associations sensibilisant à la prévention des déchets pour que le

sens donné à ces actions aille au-delà d'une simple collecte. S'agissant d'une première édition de cette manifestation, il est donc proposé d'encadrer sa mise en œuvre en 2022, en accompagnant 15 opérations sur le territoire et en circonscrivant l'organisation de ces manifestations sur une période de quatre semaines entre le mois de septembre et le début du mois d'octobre 2022. Ces actions feront l'objet de prestations de service d'un montant maximal de 30 000 €.

Enfin, il est proposé de soutenir l'émergence de lieux d'accueil gratuits des déchets des professionnels en lien avec les éco-organismes agréés en finançant l'extension et la création de déchetteries publiques accueillant les professionnels. A ce jour, l'accueil de ces derniers dans les déchetteries publiques n'est pas uniformisé sur le territoire et peut donc constituer un facteur parmi d'autres de pratiques illégales de gestion des déchets.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, la mise en œuvre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) constitue une opportunité qui permet, aux syndicats de gestion des déchets ménagers notamment, d'engager une réflexion sur les besoins d'adaptation de l'offre de collecte en déchetterie pour gérer de nouveaux volumes de déchets du bâtiment, ainsi que pour la mobilisation de financements, afin de prendre en charge les surcoûts des gestions induits.

Dans ce contexte, pour encourager le développement de l'offre de collecte des déchets des artisans - jugée insuffisante -, et au regard des financements mobilisables par les syndicats de collecte et de traitement des déchets, en particulier pour couvrir les frais de gestion et tendre vers un accès non payant pour le dépôt des déchets professionnels, il est proposé que le Département lance un appel à projets en faveur de la création et de l'extension de déchetteries publiques accueillant les déchets des professionnels sous certaines conditions.

L'appel à projets départemental à destination des syndicats intercommunaux et des EPCI à fiscalité propre ayant la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers assimilés du Val d'Oise concernera les projets d'extension ou de création de déchetteries publiques accueillant les professionnels et les équipements publics permettant le regroupement, le tri des déchets des entreprises, en particulier du BTP, dans le cadre de partenariats entre les collectivités et les fédérations professionnelles ou entreprises privées. Bien évidemment, les projets devront s'inscrire dans une logique progressive

d'accès non payant des dépôts de déchets priorisant les flux de déchets séparés de qualité, dans une logique de filière en apportant des garanties sur les approvisionnements pérennes et sur les débouchés et, enfin, dans une logique de traçabilité des déchets.

Les dépenses éligibles sont les dépenses de génie civil et d'équipement des installations. Le taux d'aide sera de 30 % des dépenses éligibles hors taxes et le plafond d'aide de 400 000 €. L'appel à projets sera ainsi effectif du 2 mai 2022 au 28 février 2023.

Pour finir, je rappellerai que, dans le cadre de ce plan global de prévention, le Conseil départemental a d'ores et déjà déployé des brigades vertes au bord de nos routes et dans des espaces verts départementaux pour collecter et trier les déchets diffus.

Madame la Présidente, voilà le rapport présenté. J'ai été un peu longue, mais je crois que le sujet est d'importance et nous concerne toutes et tous. Il fallait donc une vraie explication sur ce dossier et les actions à mener.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame VILLECOURT.

Effectivement, puisque cela concerne tout notre territoire et nous en avons déjà discuté, c'est vraiment quelque chose qui gêne la vie quotidienne dans certains coins, que ce soit des zones urbaines ou des zones de campagne. Nous avons tous ces déchets qui apparaissent.

Nous essayons d'avancer. Nous lançons le projet et, en même temps, je ne crois pas aux miracles - il faut quand même le dire. Malgré tout, nous avons la volonté de passer et d'accompagner. Nous aimerions bien aussi, lorsqu'il y a des repérages de zones avec des dépôts sauvages, lorsqu'ils sont signalés à la justice - pardon de le dire tel que je le pense - que derrière, des sanctions soient prises, parce que ce n'est pas acceptable. Je vous propose de me rapprocher de Monsieur le Procureur pour insister sur ce fait.

Avant de laisser la parole à Madame Céline VILLECOURT et à Monsieur SABOURET, je voulais remercier Val d'Oise Numérique, parce qu'ils sont toujours là pour nous accompagner lorsque nous avançons sur les usages de la fibre.

Président de Val d'Oise Numérique, Monsieur Rachid ADDA, je sais que l'expérimentation avec les photos satellites ne passe pas sous les arbres, si j'ai bien compris. Il ne faut pas qu'il y ait d'arbres. Dans un champ, c'est bon ; si c'est dans la forêt

de Montmorency, cela ne va pas. En tout cas, ce sera déjà bien. Nous avons déjà un Département qui a repéré que cela pouvait être intéressant et qui va aussi l'expérimenter dans le Sud de la France, si j'ai bien compris. Donc, nous avançons, dans le bon sens.

Monsieur SABOURET

Nous allons soutenir cet AMI. Il y a plusieurs points dans le dispositif que vous proposez. D'ailleurs, j'ai une demande de précision à ce sujet, parce que nous plafonnons à 400 000 € par dossier, soit pour créer, soit pour agrandir des déchetteries existantes, mais qui seraient ouvertes aux professionnels. Dans certaines déchetteries, le problème est effectif dès lors qu'elles ne sont ouvertes qu'aux particuliers qui disposent d'une carte à travers uniquement un véhicule particulier avec une immatriculation du véhicule particulière et qui, parfois ne peuvent pas y aller avec un véhicule de location. Nous n'allons pas entrer dans le détail, mais parfois, dans la gestion des déchets, c'est un problème...

Madame CAVECCHI

Là, je n'y suis pour rien.

Monsieur SABOURET

Quand les gens font des travaux eux-mêmes, il arrive - c'est assez fréquent - qu'ils portent leurs déchets avec des véhicules de location. Il y a de nombreuses petites difficultés pratiques, mais c'est une bonne chose d'ouvrir aux professionnels, notamment des PME qui interviennent. Normalement, elles devraient facturer l'enlèvement des déchets à leurs clients. Donc, elles devraient finalement déposer dans des déchetteries payantes, mais nous savons comment les choses fonctionnent et nous avons des déchets de chantier, des gravats qui sont déposés le long des routes départementales. C'est un problème plus périurbain qu'urbain au sens strict, parce que dans les villes denses, cela peut arriver, mais ce sont plus des poubelles qui sont jetées un peu n'importe comment. Ce ne sont pas forcément des déchets de chantier. Par contre, pour les déchets de chantier, il suffit de sortir d'un ou deux kilomètres des zones denses pour commencer à rencontrer de gros tas de gravats qui permettent de suivre, tels des petits poucets, les trajectoires des camionnettes de chantier. C'est une bonne chose de travailler aussi avec le repérage

satellitaire que permettra VONum, parce que petit tas de déchets deviendra grand et cela permettra de repérer les tas naissants sur lesquels il faut intervenir rapidement.

Sur les sanctions, je souscris à ce que vous dites. Je pense qu'il y a nécessité à avoir des sanctions. J'ai souvenir d'avoir croisé une patrouille de gendarmerie qui avait pris sur le fait à Vaudherland, dans mon canton, un homme qui déchargeait l'arrière de sa camionnette. Bravo, parce que c'est extrêmement rare. Derrière, il faut effectivement qu'il y ait des sanctions pour que ce soit dissuasif. Aujourd'hui, le fait qu'il n'y ait pas de sanction implique qu'il n'y a pas de dissuasion possible.

Petite question technique que j'ai oublié de poser. Les aides sur les déchetteries sont plafonnées à 400 000 €, mais est-ce à guichet ouvert, c'est-à-dire que si nous avons dix demandes, nous dépensons 4 M€ ? Ou est-ce à enveloppe fermée avec un rabotage des projets, si nous avons beaucoup de projets présentés ? Ce n'est pas précisé dans le dossier. La deuxième option n'est pas la plus probable, mais cela peut arriver.

Sur le fond, nous partageons l'objectif, parce que c'est un vrai fléau. C'est un fléau environnemental, c'est un fléau économique pour nous et cela donne une très mauvaise image de notre département et de nos territoires.

Madame CAVECCHI

Vous avez tout à fait raison.

Pour le moment, ce n'est pas plafonné. Je pense que Monsieur ROBIN verra par la suite, mais 30 % des dépenses sont éligibles, à hauteur maximum quand même de 400 000 €.

S'il n'y a pas d'autre question, je fais voter.

Tout le monde est-il d'accord ?

Oui. Merci beaucoup.

5-14 Acquisition de sept parcelles dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux du Bois du Chesnay à Vétheuil, des Buttes d'Arthies à Villers-en-Arthies et du site géologique de l'Auversien à Auvers-sur-Oise

Madame CAVECCHI

Nous allons acquérir des parcelles dans des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Je redonne la parole à Madame VILLECOURT.

Madame VILLECOURT

Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer d'être moins longue.

La politique des ENS est une compétence environnementale forte, portée par le Département. Elle vise à préserver, à reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques ou paysagères, remarquables ou menacées, et à les aménager pour permettre leur ouverture au public.

Les ENS constituent un réseau de 50 sites, allant de la simple zone de veille foncière aux sites acquis et aménagés. Le Département du Val d'Oise est propriétaire ou gestionnaire de 4 forêts et 24 ENS, soit 857 ha d'espaces naturels au total.

En application de la note stratégique 2022-2028, appelant à la poursuite du développement du réseau des ENS départementaux à forte valeur écologique, le présent rapport vous propose l'acquisition à l'amiable de sept parcelles supplémentaires localisées sur les communes d'Auvers-sur-Oise, de Vétheuil et de Villers-en-Arthies. Le tout représente une superficie totale de 0,88 ha pour un coût total de 8 212 € financés par les produits de la taxe d'aménagement.

La première parcelle concerne le bois du Chesnay, c'est un massif forestier situé sur les départements des Yvelines et du Val d'Oise, reconnu d'un grand intérêt environnemental et inscrit dans le réseau Natura 2000 et classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il s'agit d'un site géologique exceptionnel sur lequel nous pouvons trouver de nombreuses espèces végétales rares. Ce site a été classé en ENS départemental en 1999, puis en 2002. Il est particulièrement intéressant, puisqu'il permet de mettre en valeur les boucles de Seine par des points d'observation et faciliter l'accès au site au grand public et aux scolaires en créant des itinéraires depuis le bourg. A ce jour, la maîtrise foncière est assurée sur 28,3 ha de ce site. Nous vous proposons d'y acquérir une parcelle supplémentaire de 1 650 m² négociés à 0,63 € le m² pour un montant de 1 040 €.

La parcelle suivante concerne les buttes d'Arthies classées en ENS d'intérêt départemental en 2010. Très visibles depuis le Sud du Vexin français, elles couvrent plus de 2 000 ha de zones boisées, en majorité sur le Val d'Oise et en partie sur les Yvelines. L'intérêt majeur de ce site est écologique, en raison de la présence de boisements tourbeux et marécageux, de zones humides, de sources, de mares et d'au moins 33 espèces végétales rares, dont

5 protégées. Le périmètre sur lequel s'exerce le droit de préemption ENS représente environ 278,65 ha. Il est proposé d'acquérir une parcelle de 6 065 m² au sein de cet ENS, négociée à 1,10 € le m² pour un montant total de 6 672 €.

Enfin, au sein d'une ravine boisée du plateau d'Hérouville au-dessus d'Auvers-sur-Oise, une ancienne carrière classée en 2010 et restaurée par le Conseil départemental, nous vous proposons une acquisition de cinq parcelles au sein de cet ENS du site géologique de l'Auversien pour un total de 1 085 m². Les vendeurs ont négocié avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) la vente de 5,5 ha qui comprennent majoritairement des terres agricoles liées à des baux ruraux qui n'intéressent pas le Département, mais aussi cinq parcelles boisées localisées dans ce périmètre ENS. Donc, à la suite de l'appel à candidatures de la SAFER, nous nous sommes positionnés pour acquérir ces cinq parcelles.

Il est proposé d'avaliser l'ensemble de ces acquisitions, soit sept parcelles représentant une superficie totale de 8 800 m² pour un coût principal, hors frais de notaire ou d'actes, de 8 212 €, ainsi que les frais SAFER de 480 € correspondant aux cinq parcelles précitées. Je vous rappelle que les frais de bornage et d'actes administratifs ou notariés sont à la charge du Département.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame VILLECOURT.

Cela avance tout doucement. Nous en avons pour un certain nombre d'années pour essayer de tout acquérir. Quand on voit le nombre de parcelles, c'est compliqué, mais petit à petit l'oiseau fait son nid. C'est le moment de le dire.

Nous passons au vote.

Tout le monde est favorable ?

Pas de vote contre, ni d'abstention ?

Merci.

5-15 Plan vélo du Val d'Oise - Programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Département : actualisation du programme des itinéraires cyclables (objectif 1) 2022-2024

Madame CAVECCHI

Nous partons à vélo avec Madame PLELAN.

Madame PLELAN

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, ce rapport a pour objet d'approuver une nouvelle actualisation du programme d'actions triennal 2022-2024 concernant les itinéraires inscrits à l'étude et en travaux. Nous avons actuellement 34 itinéraires inscrits en travaux et 14 à l'étude.

Je vous en donne deux en travaux :

- nous avons la poursuite de la voie verte Parmain entre le collège Les Coutures et la gare de Valmondois ;
- sur la RD 928 entre Eaubonne, Soisy-sous-Montmorency, Deuil-la-Barre et pour rejoindre Saint-Denis et Paris.

Et une à l'étude :

- une liaison cyclable traversant la nouvelle forêt du Val d'Oise et passant par Pierrelaye, Beauchamp et Bessancourt.

Notre plan Vélo s'articule autour de quatre objectifs :

- mailler le département avec des itinéraires cyclables ;
- développer des services à destination des cyclistes, de type parkings à vélos sécurisés et ateliers de réparation ;
- développer la pratique du vélo auprès des agents du Département ;
- promouvoir l'usage du vélo au quotidien pour les Valdoisiens.

Pour cela, nous agissons sur trois axes :

- en tant que partenaire financier, à travers les aides aux Communes, par une subvention à hauteur de 20 % pour les projets d'investissement de nos collectivités ;
- nous prévoyons de mettre des stationnements vélos et trottinettes dans l'ensemble des collèges du Val d'Oise ;

- en tant que facilitateur, pour assurer la complémentarité entre les projets des territoires. Je remercie les services, parce qu'ils font un travail de qualité et ils accompagnent avec bienveillance tous les intervenants.

Les itinéraires inscrits représentent un investissement de 21,99 M€.

Je souhaite ajouter, qu'en 2021, nous avons subventionné pour 177 000 € d'aides aux Communes et que nous avons déjà dépassé cette somme pour l'année 2022. Donc, il y a une vraie forte demande de l'usage du cycle. Je pense sincèrement que ce sera l'avenir, surtout au vu du prix des carburants actuellement.

Je voudrais finir en citant Albert EINSTEIN : "La vie, c'est comme le vélo. Pour garder notre équilibre, il faut continuer à avancer". Je crois que c'est la volonté du Département d'avoir un budget équilibré et de continuer à avancer et, si l'on peut le faire à vélo, j'en serais ravie.

Madame CAVECCHI

C'est un encouragement pour que l'on se retrouve tous lors d'une séance à vélo, si j'ai bien compris, Madame PLELAN. Monsieur BOUGEARD et moi nous mettrons un peu à l'abri et ferons la circulation.

J'ai découvert que, quand on met bout à bout nos pistes cyclables, voies vertes, etc., plus celles des communes, plus celles des intercommunalités, nous avons plus de 900 kilomètres et nous avons 1 100 kilomètres de routes départementales. Finalement, nous ne pouvons qu'avancer et faire mieux, mais je trouve que c'est intéressant de voir les deux chiffres en comparaison.

Monsieur BERTOLINI, je vous donne la parole.

Monsieur BERTOLINI

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, en préambule, je voudrais rappeler quelques éléments de contexte avec d'abord avec le Plan Vélo et Mobilités actives du Gouvernement qui a été présenté en septembre 2018 et qui porte l'ambition inédite de faire du vélo un mode de transport à part entière et de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien, en passant de 3 % à 9 % d'ici à 2024 - l'échéance approche.

Au niveau du Département, il y a une démarche parallèle où nous avons consulté l'ensemble des parties prenantes - les municipalités, les Agglomérations, les associations de vélo - pour définir 19 axes cyclables prioritaires pour relier les principaux points d'attractivité du département et c'est une démarche qui s'est faite à la satisfaction de nombreux acteurs, en particulier des associations de vélo avec qui j'ai pu discuter.

Je fais une petite parenthèse. Dans le texte du recueil, ce n'est pas très clair, si c'est 2022-2028 ou 2022-2024. En Commission, j'ai compris que c'est 2022-2024, puisque le plan est triennal. Ce sera bien de le préciser.

Dans le contexte précité, le programme d'actions paraît étrangement frileux. Il est en partie anachronique aussi. De notre point de vue, il ne permet pas de développer les infrastructures qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. C'est pour ces raisons que nous allons voter contre ce plan. Ce n'est pas que nous sommes contre le développement du réseau, mais parce que le rythme de mise en place ne nous convient pas.

Pourquoi anachronique ? Parce que le programme de travaux reste très orienté sur le vélo de loisirs. La seule œuvre d'envergure en termes de kilomètres de piste est la boucle de La Roche-Guyon. Si l'on veut vraiment augmenter la part modale du vélo, c'est plutôt les fameux 19 axes qu'il faut développer. Pour les développer, je comprends que cela nécessite des études préalables, c'est difficile de lancer les travaux. Donc, je comprends qu'on ne retrouve pas beaucoup dans le programme de travaux. Par contre, ce qui nous paraît complètement inacceptable est que nous ne retrouvons pas ces axes dans le programme d'étude. Nous en sommes vraiment très inquiets. Nous voyons des projets majeurs qui ne sont pas repris. Par exemple, il y avait un projet sur la traversée de l'Oise, entre Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône, ce projet avait été annoncé aux associations de vélo et il n'apparaît pas du tout dans le plan. D'autres axes ont été tronçonnés. Du coup, la continuité des itinéraires n'est plus assurée. J'ai pris comme exemple l'axe qui allait d'Argenteuil à Pontoise, via Sannois et peut-être Eaubonne, c'est l'axe noté n° 10 dans le rapport de développement durable présenté en février. Pourtant, à l'étude, il n'y a que deux tronçons discontinus : l'aménagement de la D311 à Argenteuil et un tronçon de la D909 entre Eaubonne et Ermont. Que deviennent les autres tronçons, en particulier la partie principale entre Ermont et Pontoise ? Que devient aussi le tronçon de D909 entre Sannois et Argenteuil ? Va-t-il falloir attendre 2025 pour lancer les études, ce qui veut

dire que nous ne les aurons pas avant 2027 ou 2028 ? C'est un exemple, mais si l'on regarde l'ensemble des 19 autres axes, ils subissent un peu le même sort. A ce rythme, nous n'aurons jamais les infrastructures nécessaires pour atteindre l'objectif de tripler la part modale du vélo en 2024. J'ai montré à quelques associations de vélo ce plan. Elles m'ont dit que par rapport à tout ce qu'elles ont discuté pour définir les 19 axes, c'est la montagne qui accouche d'une souris.

Je répète que nous voterons contre pour cette raison-là. Nous souhaitons qu'il y ait une accélération des études préalables et des concertations, parce que ce sont des choses qui doivent être faites avec l'ensemble des territoires pour définir le plus vite possible les axes continus qui font l'objet des 19 axes prioritaires définis. C'est ce qui permettra d'avoir un plan d'action à la hauteur de ses ambitions.

J'insiste. Encore une fois, cela fait partie des ruptures que nous devons faire, si nous voulons vraiment lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BERTOLINI.

A chaque fois que l'on passe un pont, c'est compliqué. Vous avez cité le pont de Saint-Ouen-l'Aumône. La proposition de base était de faire un encorbellement supplémentaire de chaque côté pour passer les pistes cyclables. Evidemment, les études ont commencé, mais cela ne peut pas se décider comme cela et derrière, les budgets non plus ne sont pas sans poche.

Vous parlez d'accouchement, le tout est d'accoucher. Mesdames, on sait tout à fait de quoi l'on parle : cela peut être douloureux, difficile, mais on est content une fois que c'est fait. C'est notre cas.

Monsieur ROULEAU

Reprendre la parole après un accouchement, c'est difficile, mais je vais tenter cet exercice. Tout d'abord, vous avez parlé de presque 22 millions d'euros. Je ne sais pas pourquoi on est arrivé à ce montant. C'est sur la durée du mandat, c'est un programme extrêmement ambitieux, puisque le développement des pistes cyclables sur le Val d'Oise n'est plus un problème d'argent. Notre difficulté était plutôt de mettre en œuvre les projets et nous savons que cela nécessite chaque fois beaucoup de discussions avec les collectivités. Vous

sortez de nombreux projets, en disant : "Pourquoi ne faites-vous pas ceci ? Pourquoi ne faites-vous pas cela ?". Les problèmes sont nombreux, quand on entre dans le détail et qu'on discute, parce que les réunions sont nombreuses avec Noellie PLELAN - que je remercie pour son investissement sur ces sujets -, avec les services et avec les collectivités territoriales traversées. Par exemple, Madame la Présidente vient d'en évoquer un problème de taille : le passage de pont qui peut être très coûteux. En tout cas, ce n'est pas uniquement dans cette Assemblée que nous allons décider de passer par tel ou tel endroit, c'est vraiment avec des discussions. D'ailleurs, nous sommes parfois obligés de faire des détours, parfois cela va à l'encontre de projets plus écologiques, puisqu'on peut être obligé de supprimer des arbres, on peut être obligé de réduire des voies de circulation qui créent des bouchons. Tout cela est extrêmement difficile.

Je suis très surpris que vous ne votiez pas cette ambition très importante du Département du Val d'Oise, saluée d'ailleurs par les associations, puisque vous avez dit que vous aviez rencontré des associations. Nous en rencontrons beaucoup. Je ne sais pas si ces associations nous écoutent, mais elles pourront manifester le fait que nous les associons et que nous travaillons en étroite collaboration avec elles. Elles ont salué le travail du Département justement sur les pistes cyclables, raison pour laquelle je suis assez surpris par votre position. Vous pouvez avoir des demandes, mais le fait de ne pas voter cette ambition importante du Département en matière de développement de pistes cyclables serait un peu dommage.

Monsieur ROULEAU

Pour le plan, j'ai posé la question. La réponse est 2024.

Madame CAVECCHI

Oui, c'est 2024.

Monsieur BOUGEARD

Très courte intervention après les propos de notre collègue, Monsieur Philippe ROULEAU. Nous ne votons pas contre le plan Vélo. Je vais reprendre exactement les mots de Monsieur Philippe ROULEAU. Il nous a demandé de nous prononcer et il est étonné que nous ne votions pas l'ambition du Département. C'est bien là-dessus que nous ne sommes pas d'accord : nous jugeons qu'il n'y a pas une véritable ambition.

Evidemment, nous accompagnerons, nous sommes pour la pratique du vélo. Madame la Présidente a fait un petit clin d'œil tout à l'heure et, en effet, Madame la Présidente, je serai avec vous pour régler la circulation, pas de souci.

Nous sommes bien sur ce qu'a dit Monsieur Philippe ROULEAU : nous trouvons que cette ambition n'est pas à la hauteur des enjeux auxquels nous devons faire face. Monsieur ROULEAU a bien précisé tout à l'heure : 22 millions d'euros sur le mandat. Mettez-vous d'accord. Est-ce 22 millions d'euros sur le mandat, parce qu'il y avait une petite confusion dans le texte, ou 22 millions d'euros sur les trois ans à venir ?

Madame CAVECCHI

C'est un plan triennal.

Monsieur BOUGEARD

Monsieur le Directeur général, c'est bien 22 millions d'euros sur les trois ans.

Madame CAVECCHI

Absolument.

Monsieur BOUGEARD

Quand vous parlez de rencontrer les associations, j'ai l'impression que nous ne rencontrons pas les mêmes associations. Cela peut être un vrai souci. Nous sommes prêts à participer à une réunion de travail et je parle très sérieusement. Une réunion où l'on met bien l'ensemble des acteurs, d'une part des acteurs désignés par Monsieur ROULEAU et d'autre part nous viendrons aussi avec des acteurs, qui ne sont peut-être pas les mêmes. Là, je demande qu'on pose les choses sur la table et alors nous pourrions décider si c'est ambitieux ou pas.

Donc, je réitère : nous votons contre ce manque d'ambition, mais pas contre un plan Vélo.

Madame CAVECCHI

Je trouve aussi que c'est dommage, mais à chacun ses ambitions. Il est sûr que nous n'avons pas toujours la même visibilité sur le Val d'Oise. Nous pensons que justement nous partons de loin. Pour le plan Vélo, nous avons mis 5 M€ l'année dernière et l'année d'avant, nous passons à un peu plus de 6 M€ cette année, 22 M€ en trois ans, ce n'est quand même pas si mal.

En allant au bord de la route, j'ai également rencontré les associations. Je ne veux pas passer pour une mordue de la pédale, mais je dois dire que c'est intéressant de discuter avec les associations, parce qu'elles ont l'expérience, le retour du terrain. Si l'on n'a pas les mêmes associations, c'est ennuyeux, car il n'y en a pas 40 000 sur le département. Donc, il faudrait qu'elles disent la même chose à vous et à nous. Si vous le voulez bien, nous passons au vote. Vous votez contre, c'est dommage.

Monsieur STREHAIANO

Ils vont le regretter amèrement.

Madame CAVECCHI

On se retrouvera au bord d'une route. Il n'y a pas de souci.

2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-29 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 215 000 € HT pendant la période du 1^{er} au 31 janvier 2022 (article R. 2123-1 du code de la commande publique)

Madame CAVECCHI

Je poursuis en donnant la parole à Madame RAFAITIN-MARIN pour les marchés passés.

Madame RAFAITIN-MARIN

Il s'agit de vous présenter les marchés passés selon la procédure adaptée, soit les marchés inférieurs à 215 000 € HT qui concernent la période de janvier 2022 pour un montant global de 2 384 987,27 € et qui correspondent à 608 engagements comptables.

Vous avez le détail sur les tableaux joints à votre dossier.

C'est un donner acte, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

C'est un donner acte, nous ne votons pas.

2-30 Diverses opérations foncières

Madame CAVECCHI

Je rends la parole à Madame RAFAITIN-MARIN.

Madame RAFAITIN-MARIN

Ce sont des opérations portées par le service foncier.

La commune de Viarmes, Val d'Oise Habitat (VOH) et le Département du Val d'Oise ont souhaité travailler à un projet de reconversion urbaine visant à redynamiser le centre bourg de Viarmes avec la création d'un programme immobilier mixte, avec la construction de 25 logements collectifs, 400 m² de surfaces commerciales et 800 m² d'espaces publics.

Le présent rapport a pour objet de :

- retirer la délibération n° 2-33 du 28 mai 2021 ;
- constater la désaffectation effective du site de l'ancienne gendarmerie sur la commune de Viarmes situé au 54 rue de Paris ;
- approuver son déclassement du domaine public.

C'est une procédure qui a été omise en mai 2021.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'approuver la signature d'un nouvel avenant, n° 6, au bail emphytéotique signé avec VOH en décembre 2006. La rupture partielle de ce bail de longue durée doit permettre d'extraire le site de l'ancienne gendarmerie de Viarmes et d'approuver la cession de ce patrimoine au bénéfice de VOH, afin d'engager la requalification urbaine de cet ensemble immobilier, situé - je le rappelle- en plein cœur de bourg.

Le montant de la transaction s'élève à 241 173 € au bénéfice du Département. Tous les frais de cession et de notaire seront à la charge de Val d'Oise Habitat.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas de remarques ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Merci.

2-31 Mesures en matière de ressources humaines

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à Madame la Vice-Présidente Muriel SCOLAN pour un sujet très important, les Ressources Humaines.

Madame SCOLAN

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je vais vous présenter de façon rapide quelques évolutions au sein de la DRH. La note stratégique du mandat 2022-2028 approuvée par l'Assemblée départementale du 18 février 2022 annonce l'ambition de la collectivité en matière de Ressources Humaines, première richesse du Département.

Après les mesures de revalorisation des métiers en tension et de création de 20 postes stratégiques, le Département poursuit son effort de renforcement et de modernisation de l'Administration, en proposant notamment de consolider par des mesures de déprécarisation. Cela concerne :

- des Agents recrutés au titre d'un accroissement Temporaire d'Activité -appelés ATA- pour lesquels les missions perdurent et perdureront ;
- des agents titulaires qui occupent un poste dit en surnombre.

Finalement, cela se traduit par la création de 18 postes dans différentes Directions. C'est sans incidence financière, puisque les personnes sont déjà en poste.

Ensuite, nous avons des mesures de création, de suppression, de modification de postes. Vous y êtes habitués. Dans cette deuxième partie, nous avons des ajustements de postes qui sont rendus nécessaires pour s'adapter aux besoins et aux projets des services départementaux. Nous n'allons pas entrer dans tous les détails. Je vais simplement lister les Directions concernées :

- à la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire (DGAAT) ;
- à la Direction Générale Adjointe du Développement (DGAD) ;
- à la Direction Générale Adjointe des Ressources (DGAR) ;
- à la Direction Générale des Services (DGS).

Enfin, rappelez-vous que nous avons établi une première liste de postes ouverts au recrutement des agents contractuels sur les emplois permanents de catégorie B et C. Cette

liste avait été approuvée par délibération départementale le 25 septembre 2020. Il conviendrait de l'élargir à d'autres métiers. Les métiers sont :

- un correspondant technique de proximité pour la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) ;
- un chargé de mission Monde professionnel pour la DEC ;
- un conseiller en insertion et développement pour la Direction de la Vie Sociale (DVS) ;
- des gestionnaires de carrière, de paie, des comptables, des agents de gestion comptable, qui sont des adjoints administratifs territoriaux.

En conclusion de ce rapport, je vous remercie de bien vouloir :

- décider de la création de 44 emplois, de la suppression de 8 emplois et de la modification de 8 emplois ;
- approuver le recrutement d'agents contractuels sur des emplois de catégorie B et C.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup d'avoir été synthétique.

Monsieur BOUGEARD

Par cette délibération, vous souhaitez diminuer la précarité d'agents embauchés pour accroissement temporaire d'activité ou sur des postes en surnombre. Vous nous proposez également de créer des postes pour répondre à des besoins et à de nouvelles politiques publiques. C'est une véritable ambition. Là, nous serons totalement favorables à cette délibération. Nous avons toutefois une question et une remarque.

Concernant les agents embauchés pour accroissement temporaire d'activité à qui vous avez proposé des contrats à durée déterminée, pouvez-vous nous indiquer la durée de ces contrats ? Il ne faudrait pas remplacer une précarité par une autre en remplaçant ces embauches par des contrats à très courte durée, avec plusieurs renouvellements.

Concernant les postes en surnombre, qui sont des postes qui n'ont pas été ouverts par notre Assemblée, ce n'est pas une bonne habitude de les multiplier, d'autant plus que notre assemblée se réunit tous les mois et que nous pouvons dès lors, très régulièrement, modifier le tableau des postes ouverts.

Au-delà, nous avons une remarque sur les conséquences budgétaires de ces créations, que ce soit la régularisation des postes en surnombre, les créations de postes et les modifications. Dans le rapport, vous indiquez que ces créations ont une incidence budgétaire de 1,15 M€, mais que "elles s'équilibrent en 2022 par diverses mesures de gestion lissées de la masse salariale, notamment par une définition optimisée du calendrier des remplacements de départ en retraite et de contractuels". Très belle phrase qui veut tout simplement dire que vous financez des créations de poste et des promotions au sein de la DGA Ressources en dégradant les conditions de travail de l'ensemble des agents et la qualité du service public départemental. Nous ne pouvons pas être en total accord avec ces méthodes de gestion budgétaire du personnel qui fragilisent les organisations et qui créent de la souffrance et du découragement chez d'autres personnels.

Au regard de l'ensemble du rapport, nous voterons favorablement. C'est un "oui", mais c'est un "oui, mais".

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BOUGEARD.

Madame SCOLAN a la parole.

Madame SCOLAN

C'est un "oui, mais peut mieux faire", si je comprends bien. "Progression", on va le prendre comme cela. J'ai l'impression que nous avons toujours bien fait. Cela restera un différend entre nous.

Concernant les ATA, c'était effectivement des personnes employées à court terme, mais pour lesquelles nous avons fait le bilan que le recrutement pouvait durer un petit peu plus. Donc, ce sera trois ans maximum.

Pour ce qui concerne les personnels qui sont en surnombre, ce sont souvent des gens qui reviennent de maladie ou qui ont eu des parcours professionnels interrompus et qui reviennent au travail et qui, parfois, ne peuvent pas retrouver tout de suite le poste occupé auparavant. Donc, on se donne le temps de faire une autre formation, de changer éventuellement d'orientation en fonction de la personne, c'est vraiment au cas par cas. Ces personnes en surnombre sont effectivement payées et, quand on trouve la voie qui

leur correspond, on crée des postes pour elles. Donc, il y avait un certain nombre de personnes qui étaient dans cette situation en attente.

Ensuite, vous avez évoqué la partie financière. C'est une enveloppe prévue au budget. C'est pour cela qu'on dit que cela ne coûtera pas en plus, mais qui peut provenir d'une petite temporalité qui existe entre le moment où la personne part en retraite et le recrutement effectif du suivant. Vous savez que nous avons des métiers en tension pour lesquels c'est parfois un petit peu difficile, je pense notamment aux médecins. Nous n'allons pas nous le cacher, tout le monde le sait. On peut comprendre que, parfois, il y a un petit délai. Ce délai nous permet d'avoir une enveloppe qui peut paraître importante. Mais, au regard de l'enveloppe globale de la masse salariale, ce n'est pas si important. Cela permet justement d'apporter des ressources humaines supplémentaires et de bien utiliser cette enveloppe.

Madame CAVECCHI

Cela correspond à une vingtaine de postes sur 3 600.

J'ajoute que c'est quand même une bonne gestion de pouvoir équilibrer, mettre là où il y a besoin quand c'est important et nécessaire et essayer de lisser par de telles choses qui ne sont pas particulièrement douloureuses, mais qui font que nous gagnons quelques semaines et quelques mois.

Tout le monde s'est exprimé. Donc, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

2-32 Elections professionnelles 2022 - Vote électronique

Madame CAVECCHI

Je rends la parole à Madame SCOLAN, parce que nous organisons un vote électronique pour les élections professionnelles à la fin de l'année 2022.

Madame SCOLAN

Que l'on ne se trompe pas d'élection ! Il s'agit bien des élections du mois de décembre. Nous nous y prenons un petit peu à l'avance.

En décembre 2022 se tiendront les élections de renouvellement des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social de la collectivité. Ces élections

concernent le nouveau Comité Social Territorial (CST) qui remplacera le Comité Technique (CT) et qui comprendra une formation spécialisée dotée des compétences actuellement dévolues au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ces élections permettront également le renouvellement des représentants du personnel aux trois Commissions Administratives Paritaires (CAP).

L'Assemblée délibérante doit déterminer le nombre de représentants du personnel qui siégeront au CST. Après consultation des représentants du personnel, il est proposé de fixer à 11 agents le nombre de représentants. Les représentants de l'administration seront désignés par l'Autorité territoriale.

Pour ces élections, le Département propose de recourir exclusivement au vote électronique pour l'ensemble des agents et l'ensemble des scrutins. Ce mode de scrutin permet d'organiser le vote sur une durée de plusieurs jours. Il a été établi par les représentants du personnel sur trois jours. On pourra utiliser tout support informatique et cela permettra également de simplifier les opérations de dépouillement.

Notre Assemblée délibérante doit autoriser le recours au vote électronique. L'ensemble des modalités sont détaillées et annexées au présent rapport.

Madame CAVECCHI

Très bien, merci. Une organisation future intéressante.

Je vois qu'il n'y a pas de demande de parole.

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Merci beaucoup.

2-33 HORS-RECUEIL Lancement de l'opération de construction d'un collège 700 et d'une halle d'athlétisme d'environ 2000 m² à Bezons

Madame CAVECCHI

Nous passons au hors-recueil, dont j'ai parlé tout à l'heure et que j'ai mis à l'ordre du jour avec votre accord.

Madame TINLAND a la parole.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je vois le sourire de Madame MENHAOUARA que je partage. Ce rapport a pour objet d'autoriser le lancement de l'opération de construction d'un nouveau collège à Bezons. Il aura une capacité d'accueil de 700 élèves. Comme traditionnellement, il comportera une demi-pension et, je précise, avec une cuisine de production, puisque notre ambition est que chaque collège neuf bénéficie d'un chef et donc d'une cuisine de production, même si - je soutiens Madame Muriel SCOLAN - ces métiers font partie des métiers en tension. Nous nous y engageons quand même. Il aura aussi un plateau d'éducation physique et sportive.

Regrettant que le plan Vélo n'ait pas été voté par la minorité, je précise que, dans ce plan, tous les collèges sont concernés, notamment pour l'installation d'abris à vélos et de racks à vélos et à trottinettes. Beaucoup d'élèves les utilisent. Les 111 collèges ont été audités en la matière, de façon à ce qu'ils disposent de ces équipements importants pour les collégiens. Je voulais faire une petite parenthèse sur ce point.

Madame CAVECCHI

Les 5 M€ pour les collèges sont en plus des 22 M€.

Madame TINLAND

Tout à fait, mais cela fait partie du plan Vélo global, même si cela vient en plus des 22 M€. Le terrain est mis gratuitement à disposition par la Ville de Bezons, comme d'habitude. Il fait environ 10 000 m² et il est situé sur l'actuel terrain qui accueille le lycée professionnel du Grand Cerf qui déménagera sur un autre site. La libération de ce terrain nous permettra d'accueillir le nouveau collège et la halle d'athlétisme dont parlait Madame la Présidente à l'instant.

Dans un souci de cohérence architecturale, comme nous l'avons fait pour le collège Caroline Aigle à Cergy, il est proposé que le Département assure également la maîtrise d'ouvrage de cet équipement sportif communal. Il serait d'une superficie de 1 000 m² et le coût est estimé à 7 M€. Une convention sera ultérieurement proposée en Commission permanente pour fixer les termes de cette délégation de maîtrise d'ouvrage, mais nous n'en sommes pas encore là.

Sur ce terrain un petit peu contraint, je voulais préciser que nous proposons de ne pas y construire les logements de fonction, puisque la Ville nous a indiqué qu'un programme de 200 logements va se construire à proximité, c'est-à-dire à 200 mètres du nouveau collège. Le Département fera l'acquisition de quatre logements dans ce programme, de la même façon que nous l'avons déjà fait à Cergy pour le collège Caroline Aigle.

Pour terminer, le coût total de l'opération est estimé à 24,1 M€ pour le collège et la halle d'athlétisme. Les travaux démarreront au deuxième trimestre 2024 pour un objectif de livraison à la rentrée 2025.

Madame CAVECCHI

Merci, joli programme.

Madame MENHAOUARA

Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, c'est un moment agréable pour la Conseillère départementale que je suis, mais aussi pour la Maire de Bezons. C'est au nom de tous les Bezonnais que je m'exprime aujourd'hui pour vous dire à quel point je suis très heureuse de voir le Département du Val d'Oise investir dans un nouveau collège sur le territoire de Bezons. J'ai envie de dire aussi "investir enfin", parce que c'est un collège que nous attendons depuis très longtemps. Cela fait depuis mon précédent mandat de Conseillère départementale en 2015 que je me suis investie aux côtés de mon binôme, Monsieur Nicolas BOUGEARD, sur ce projet. Je n'ai cessé de le réclamer depuis des années. Le chemin pour convaincre l'ensemble des acteurs n'a pas été un long fleuve tranquille pour nous deux.

Je rappelle que ce troisième collège est la reconnaissance d'une situation aujourd'hui intenable pour les deux collèges actuels de Bezons, le collège Gabriel Péri et le collège Henri Wallon, en termes d'accueil de jeunes collégiens sur notre Ville. Cette situation est due évidemment à une situation particulière sur Bezons qui a subi une densification trop rapide, malheureusement sans le nécessaire prévisionnel des services publics pour l'accompagner.

De ce point de vue, il faut le reconnaître, il aura fallu notre arrivée en responsabilité sur la Ville de Bezons pour que les études et les projections en termes d'effectifs soient

transmises aux services du Département qui, lorsqu'ils ont eu connaissance de cette information, ont répondu présents - je tiens à le reconnaître - et ils ont travaillé au mieux des intérêts du territoire. Ils ont répondu présents à nos côtés. Je tiens à les saluer chaleureusement, notamment l'investissement de Madame la Présidente et de Madame TINLAND.

Maintenant, il s'agit de réaliser ce collège en concertation et rapidement pour tenir les délais que Madame TINLAND a rappelés, donc septembre 2025. C'est un délai court. J'espère que la Région tiendra parole pour libérer ce foncier très rapidement, sinon nous prendrons du retard. Aujourd'hui, le temps presse pour agir rapidement.

Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, vous pouvez compter sur nous, sur la disponibilité de la Ville de Bezons et de ses services pour faciliter, dans la mesure de ses prérogatives, la construction de cet équipement, mais aussi - vous l'avez rappelé - de ce nouveau gymnase qui sera situé dans le quartier du nouveau Bezons, un quartier qui a besoin d'un équipement sportif de proximité, à la fois pour une meilleure pratique sportive sur l'ensemble de la ville, mais aussi pour avoir un établissement de proximité sur ce quartier qui en manque. C'est un équipement qui servira d'abord les collégiens de ce quartier, mais aussi qui rayonnera sur ce quartier.

Merci beaucoup. Nous allons continuer à travailler ensemble et faire en sorte que nous tiendrons les délais. C'est encore un autre défi. Je suis vraiment très heureuse de cet investissement.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame MENHAOUARA.

C'est toujours un plaisir d'aboutir, parce que cela est compliqué. Donc, je suis très heureuse que nous puissions avancer. Il faut effectivement que la Région libère le terrain, puisqu'il y a le lycée aujourd'hui avec encore quelques élèves, mais cela va se résorber.

Derrière, nos Services sont toujours à la disposition des communes pour avancer de la meilleure façon possible. Vous pouvez compter sur Madame Virginie TINLAND pour être là et pousser pour que cela avance encore plus vite.

Tout le monde est bien conscient qu'il y a une nécessité.

Monsieur BOUGEARD

Un tout petit mot. Je me permets de rebondir quand vous dites que vous êtes toujours à disposition pour travailler avec les communes. J'espère que les communes voisines de Bezons pourront s'inspirer de ce très beau travail, c'est ce que nous soutenons.

Madame CAVECCHI

Nous sommes d'accord. Nous avançons pas à pas, mais c'est compliqué. Avec mes collègues, je ne mets pas les pieds n'importe où, pardon de le dire comme ça. Tous les terrains ne sont pas faciles et, comme sur Bezons, comme sur Argenteuil, nous voyons bien que le foncier... il n'y a pas que ces deux villes. Nous allons avoir d'autres problèmes à un moment ou à un autre sur d'autres territoires, parce que les fonciers commencent à manquer. Madame la Vice-Présidente, je pense qu'il y a un moment où nous monterons les étages, comme à Paris. De toute façon, nous n'aurons pas le choix, puisque nous sommes partis de 12 000 m² ou 13 000 m² il y a quelques années et, aujourd'hui, nous arrivons à 9 000 m²...

Madame TINLAND

Sur Bezons, nous sommes à 10 000 m², mais avant nous demandions entre 13 000 m² et 15 000 m² et aujourd'hui nous arrivons même sur des 9 000 m². Pour le collège 700 à Bezons, je rappelle que les cours de récréation sont à 2 500 m², contrairement à ce qui peut se dire dans certains documents. C'est 2 500 m² pour une cour de récréation et non pas 245 m². Ainsi, pour économiser du foncier à disposition des collégiens, nous construisons les logements un peu plus loin. Avec l'accord de l'Education nationale, cela nécessitera certainement de construire, dans les zones urbaines notamment, des collèges sur plusieurs niveaux, alors qu'aujourd'hui nous sommes sur deux niveaux au maximum.

Madame CAVECCHI

On évolue aussi par la force des choses.

Nous votons. J'imagine que tout le monde est d'accord. Une belle unanimité, Madame la Conseillère.

**- 3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative -
Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme**

3-11 Subvention exceptionnelle d'investissement, accordée à la Communauté d'agglomération Val Parisis, pour la réalisation d'un Centre aquatique olympique intercommunal

Madame CAVECCHI

Le Département est très sportif aujourd'hui. Après avoir fait du vélo, nous allons nager. Monsieur HAQUIN va nous parler d'une belle piscine.

Monsieur HAQUIN

Merci, Madame la Présidente.

Il s'agit d'accorder une subvention exceptionnelle à la Communauté d'agglomération Val Parisis pour la réalisation d'un centre aquatique olympique intercommunal, et ce à hauteur de 5 M€.

En dehors du côté financier, je crois et je vais reprendre les termes - une fois n'est pas coutume - de nos collègues de la minorité : avoir de l'ambition, cher Nicolas, et avoir des arguments pour l'avenir, comme le disait Cédric SABOURET, puisqu'il a cité les Jeux Olympiques (JO) et qu'il disait que nous n'étions pas assez dans l'investissement au niveau de tout ce qui était énergétique. Nous voilà ambitieux et nous voilà visionnaires pour cette piscine.

Je voudrais que nous, Conseillers départementaux, nous positionnions à la hauteur de notre tâche et non pas - pardonnez-moi l'expression - sur des chicayas de territoire et des problèmes de politique locale.

Un premier constat est que notre département fait partie des moins bien dotés en structures de piscines olympiques. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'échanger avec un des grands manitous de la natation dans le département, Monsieur Guy CANZANO, et qui m'a fait part du besoin de ces équipements, ne serait-ce que pour ne pas voir partir les équipes de haut niveau ou nos sportifs de haut niveau vers d'autres départements. Lui-même est obligé d'envoyer à Fontainebleau certains de ses athlètes pour qu'ils puissent continuer à évoluer.

Outre le sport de haut niveau et l'accueil au niveau des JO de diverses délégations en dehors des Américains, nous avons à cœur d'avoir un vrai maillage territorial pour ces équipements. Il y a une belle piscine olympique à Sarcelles, il y en a une à Cergy. Il était normal que la Vallée de Montmorency puisse être dotée d'une piscine de cette envergure. Les JO sont importants, mais il faut penser à l'après et il faut penser au fait que nous pourrions continuer à accueillir un certain nombre de délégations, y compris françaises, pour que la natation ait toute sa place.

C'est aussi le plan anti-noyade : donner la possibilité à des enfants et même à de jeunes adultes d'apprendre à nager. De telles structures sont tout à fait adaptées -je m'en remets à l'avis des spécialistes- à cet apprentissage.

Dans un souci d'écologie et de développement durable, c'est aussi deux structures obsolètes et énergivores que nous regroupons en une seule, ce qui permet d'avoir une autonomie de 40 % sur la production d'eau chaude. Quand on sait l'augmentation du tarif de l'énergie, c'est quand même quelque chose d'extrêmement intéressant et de vertueux pour lequel chacun d'entre nous peut accorder que la mutualisation, les gains en matière d'énergie sont quand même quelque chose qui doit nous tenir à cœur et - pour rassurer notre collègue Monsieur BERTOLINI - je peux vous dire que nous mettrons des pistes cyclables pour arriver vers cette belle structure pour que chacune et chacun, avec le plan de Val Parisis, puisse arriver à cette piscine.

Ajoutez à cela que cette piscine répondra également à un de nos engagements importants qui est le sport santé. Il est prouvé que le milieu aquatique est un des meilleurs milieux pour faire du sport santé, au travers des Activités Physiques Adaptées (APA), de tout ce qui peut être prescrit et qui sera remboursé à partir du mois de septembre. Il faut des équipements et des professionnels qui sont capables d'accueillir, mais aussi - et c'est un point extrêmement important - un établissement capable d'accueillir des gens en situation de handicap : l'accessibilité, la disponibilité et la formation, nous ne sommes pas très bons dans ce domaine dans le département. "N'y voyez pas malice", comme aurait dit un de nos anciens collègues, mais je crois qu'il faut absolument que nous soyons dans cette dynamique de l'olympisme qui dit qu'il faut toujours aller plus haut, aller plus fort, solidairement, que chacun d'entre nous mette ses dogmes dans sa poche pour l'intérêt général.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Donc, c'est une subvention de 5 M€ que nous vous proposons, pour un coût total de l'équipement de 37,1 M€, avec une prise en charge par la Région sollicitée à hauteur de 15 millions d'euros et l'Agence nationale du sport - qui a du mal à sortir ses sous régulièrement - est sollicitée à hauteur de 1,5 M€. J'espère que pour un beau projet comme celui-là, cela vaut le coup.

Je veux juste corriger : la piscine de Cergy a la longueur, mais pas la profondeur olympique. Donc, elle n'est pas olympique. La seule aujourd'hui, c'est Sarcelles.

Monsieur BOUGEARD

Argenteuil a aussi un petit problème sur une dimension.

Avec votre autorisation, Madame la Présidente, avant de laisser la parole à Monsieur BERTOLINI, je voudrais juste indiquer que notre groupe aura un vote séparé sur cette question.

Je voudrais aussi rappeler que nous sommes tout à fait d'accord que, au-delà des intérêts partisans, il y a l'intérêt du territoire et ce projet a été porté au-delà des clivages politiques classiques, puisque - il faut le rappeler - feu BOSCAVERT avait participé à cette construction et que le Sénateur Rachid TEMAL a aussi porté cette délibération et ce projet.

Monsieur BERTOLINI

J'insiste, je fais cette intervention à titre individuel, avec l'idée que je voterai contre cette subvention, parce que ce projet est néfaste à l'environnement. Néfaste à l'environnement, pourquoi ? C'est à deux titres :

- artificialisation des sols. 3 ha d'espaces boisés seront détruits et s'ajouteront à ceux qui ont déjà été rasés à la suite de la construction d'un rond-point d'accès ;
- accroissement des besoins de déplacement. Ce centre aquatique sera excentré par rapport aux deux communes. Pendant des décennies, il obligera les gens à prendre leur voiture pour aller à la piscine, alors que les piscines qui existent aujourd'hui étaient dans le centre-ville et accessibles à pied pour beaucoup de riverains.

Je ne vise pas l'immobilisme. Je ne me positionne pas sur l'intérêt de la piscine olympique ou pas. Par contre, ce que je refuse est que l'environnement soit toujours la variable

d'ajustement systématiquement sacrifiée par ce type d'opération. Je pense qu'il faut que nous repensions nos pratiques d'urbanisme, si nous voulons vraiment favoriser la transition énergétique de nos territoires. Là, pendant des décennies, il va falloir encore remettre de l'argent pour compenser les effets néfastes d'artificialisation des sols et d'accroissement des déplacements. Si cela avait été bien conçu dès le début du projet, le problème ne se serait pas posé.

Madame CAVECCHI

Pardon, mais une piscine reste une piscine et nous voyons que nous en avons vraiment besoin.

Monsieur BOEDEC m'a demandé la parole. Je la lui donne volontiers.

Monsieur BOEDEC

J'avais décidé de ne pas intervenir mais je suis obligé d'intervenir parce que, Monsieur BERTOLINI, vous reprenez mot pour mot les arguments d'une opposition politique d'un maire en place, notamment à Taverny.

Je vais juste réagir quand on dit qu'on récupère 15 ha d'espaces naturels boisés pour faire la piscine, je rappelle qu'on parle de délaissés d'autoroute et que ces terrains étaient fléchés par l'Etat pour faire du logement. Donc, les 15 ha boisés, il va falloir me dire où ils ont été récupérés ou l'on ne parle pas du même terrain et l'on ne parle pas de la même piscine. C'est tout ce que je voulais dire.

Madame la Présidente, mes chers collègues, vous comprenez que cette fois-ci je ne participe pas au vote.

Madame CAVECCHI

C'est ce que j'allais demander.

Monsieur ROBIN

Je profite de ce projet pour faire un petit focus, si vous m'y autorisez, sur la stratégie d'investissement du Département et notamment à travers le dispositif des aides aux communes. Nous sommes en plein dedans et je trouve que c'est un bel exemple.

Il y a quelques semaines, ici même, nous avons voté le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Dans ce PPI, le budget alloué aux aides aux Communes a été augmenté de 20 %. Ces 20 % ne sont pas sur l'année 2022 ou 2023, c'est pour la durée du mandat, au moins. A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 en France, le Département du Val d'Oise est sollicité - c'est bien naturel - pour soutenir la construction et la rénovation d'équipements structurants qui sont dédiés à l'excellence sportive et qui profiteront également à l'ensemble des Valdoisiens à terme.

Je ne vous apprends rien, mais nous pouvons nous le rappeler : Le Département du Val d'Oise est terre des Jeux 2024. Le Val d'Oise est très attaché à accompagner les projets des communes placées sous les auspices olympiques et paralympiques. Hormis l'extension du Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) situé à Eaubonne, je rebondis bien évidemment sur le projet qui nous intéresse aujourd'hui, à savoir le futur Centre aquatique olympique du Val Parisis sur les communes de Saint-Leu et de Taverny, pour lequel nous proposons une subvention exceptionnelle de 5 M€, laquelle sera répartie à égalité sur deux exercices. Dans ce cadre et dans le cadre de notre stratégie départementale, pour le mandat et de son programme d'investissement, nous avons pris l'engagement d'accroître l'aide aux communes pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs polyvalents d'envergure et qui sont eux-mêmes destinés à l'excellence sportive. Ici, cela prend tout son sens avec ce projet - je trouve. C'était important de le rappeler et, comme l'a rappelé notre collègue, Monsieur Xavier HAQUIN, à l'instant, notre Département est sous-doté en piscines à dimensions olympiques et le futur équipement à haute performance environnementale et énergétique répondra à ce besoin et sera profitable à tous. Je rappelle qu'il sera doté d'une offre de loisirs aquatiques.

Je suis ravi en tant que Conseiller départemental délégué aux aides aux communes et aux intercommunalités que nous apportions notre pierre à cet édifice, à ce bel équipement, prometteur et structurant pour le Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Patrice ROBIN.

Monsieur MEURANT

Juste pour compléter ce qui a été dit, j'invite Monsieur BERTOLINI à venir me voir pour qu'il puisse consulter les équipements routiers prévus auparavant, puisqu'il y avait une route de 800 mètres qui devait se faire pour l'agrandissement d'Auchan. C'était à l'époque de Monsieur Maurice BOSCAVERT. C'était un projet auquel je m'étais opposé. Par rapport à la route qui a été faite et qui donne satisfaction, alors qu'elle fait quelques dizaines de mètres et qu'auparavant on parlait de 800 mètres. J'ai les dossiers à votre disposition, si vous voulez vraiment voir ce qui était prévu à l'époque et ce n'était pas pour un projet ambitieux, sportif, de santé ou qui prévoit de doter le Val d'Oise d'un deuxième bassin olympique. On est le département le plus jeune de France, sous-doté en bassins aquatiques, et c'est simplement le deuxième. Donc, on peut se féliciter de cela. Comme le disait tout à l'heure, le Président de l'Agglomération, ce sont des délaissés d'autoroute. Monsieur BERTOLINI, venez sur place vous aurez du mal à y trouver de beaux arbres. C'était la route du Plessis-Bouchard qui traversait l'autoroute A115. C'est sur cette zone que se construit ce projet aquatique.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Tout le monde s'est exprimé. Nous passons au vote.

Monsieur BERTOLINI, contre ?

Tout seul ?

D'accord. Le reste de l'Assemblée à la majorité générale avec le Groupe d'opposition, sauf Monsieur BERTOLINI.

Monsieur BERTOLINI

Oui et Madame MENHAOUARA s'abstient.

Madame CAVECCHI

Madame MENHAOUARA s'abstient, mais elle n'est pas là.

A-t-elle envoyé un message ? Non, elle ne m'a pas...

Monsieur BERTOLINI

Elle m'a laissé le message.

Madame CAVECCHI

Je n'ai pas de problème, si elle s'abstient. Libre à elle de faire son choix. Après, Monsieur SABOURET, c'est à vous de voir. Je suis un peu perdue.

Monsieur SABOURET

Nous allons faire ainsi et nous demanderons une rectification, s'il y avait une erreur. Cependant, c'est ainsi que les choses ont été dites, tout à l'heure, entre nous.

Madame CAVECCHI

Très bien. Donc, opposition de Monsieur BERTOLINI, abstention de Madame MENHAOUARA. C'est dommage, parce que si la piscine avait été dans sa ville, elle aurait peut-être voté, donc c'est dommage. Je m'arrête là. Je me tais.

Je vous remercie pour le vote de l'ensemble de l'Assemblée, pour ce bel équipement, dont nous serons très fiers.

IV. DESIGNATIONS

Vu la loi n° 2019-812 du 1er août 2019 créant l'Agence Nationale du Sport et instituant une Conférence régionale du sport et une Conférence des Financeurs du sport, il y aura lieu de procéder à la désignation de deux représentants (un titulaire, un suppléant) du Conseil départemental au sein de la Conférence des Financeurs du Sport.

(Pour information la Conférence régionale du sport a déjà ses deux représentants désignés lors de l'Assemblée départementale du 9 juillet 2021, délibération n° 0-11 : M. HAQUIN, titulaire, et M. ZINAOUI, suppléant)

Sont présentés :

M. Xavier HAQUIN, en qualité de titulaire

M. Ramzi ZINAOUI, en qualité de suppléant.

Madame CAVECCHI

Des désignations pour deux représentants - nous restons dans le sport - à la Conférence des financeurs du sport.

La Conférence régionale du sport a déjà des représentants qui ont été désignés en 2021, c'était Monsieur HAQUIN et Monsieur ZINAOUI.

Je vous propose pour la Conférence des financeurs du sport les mêmes personnes :

- Titulaire : Monsieur HAQUIN ;
- Suppléant : Monsieur ZINAOUI.

Ils sont d'accord.

Nous votons les désignations.

Pas d'abstention ?

Pas de vote contre ?

Tout le monde est d'accord. Merci pour eux.

V. MOTIONS

Madame CAVECCHI

Nous avons une motion déposée hier par le Groupe de gauche, socialiste et écologiste. Je vous laisse en donner la lecture ou le sens profond.

Monsieur SABOURET a la parole.

Monsieur SABOURET

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Nous avons décidé de mettre les pieds dans le plat sur le dossier du Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP). Il est un petit peu l'Arlésienne de notre territoire. Nous avons souhaité présenter la motion que je vais vous lire, peut-être pas intégralement, parce que vous l'avez devant les yeux, mais dont je vais vous donner les grandes lignes.

Comme vous le savez, le BIP n'est pas un projet récent, puisqu'il avait été imaginé il y a plus de 80 ans, il avait été relancé au début des années 1980 et il a connu un début de réalisation dans les années 1990 et 2000 avec deux tronçons, l'un à l'Ouest et l'autre à l'Est, dans l'ordre de réalisation. En 2012, le Conseil départemental avait mené une consultation publique en vue de la réalisation des deux tronçons manquants, celui qu'on appelle aujourd'hui le tronçon Est et le tronçon Ouest. Le tronçon Est est celui entre Bonneuil et Groslay, longeant Garges-lès-Gonnesse et traversant Sarcelles. Le deuxième

tronçon passe en contre-bas de Montmorency et par Deuil-la-Barre. Depuis 10 ans, on est complètement enlisé :

- sur l'Ouest, où il ne s'est rien passé ;
- sur l'Est, où il y avait une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui fait toujours l'objet aujourd'hui d'un contentieux qui n'est pas tranché, en tout cas pas tranché définitivement et pour lequel le Tribunal Administratif (TA), puis la Cour administrative d'appel avaient décidé une annulation.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Plus largement, chacun comprend bien que l'époque dans laquelle nous sommes est différente de celle de 2012 et que la réalisation d'une 2x2 voies supplémentaire est un projet que l'on peut qualifier de projet du passé qui rate sa cible, alors que la priorité doit être donnée aux transports du quotidien. Nous savons que sa mise en œuvre engendrerait pour notre département davantage de pollution atmosphérique, davantage de pollution sonore et qu'elle portera atteinte à une vaste zone naturelle et paysagère qui est intégrée à l'environnement urbain sur le tracé qui avait été réservé pour le BIP.

Nous le savons tous, en matière routière comme en matière de transports collectifs, l'offre crée la demande. Cette voie nouvelle ne réduirait pas forcément le trafic routier dans les zones urbaines limitrophes. Il pourrait même accroître le trafic de transit aux abords de chacune des sorties qui seraient réalisées sur ce BIP au détriment de notre cadre de vie.

Dans ces conditions, on voit bien qu'il n'est pas imaginable à court terme et même à moyen terme de réaliser en tout cas le tronçon Ouest. Il est souhaitable de faire cesser l'illusion d'une réalisation prochaine du BIP par le Conseil départemental du Val d'Oise. Il convient donc de prendre acte de l'abandon de toute perspective de mise en œuvre du BIP sur le tronçon Ouest. Dès lors, l'intérêt du tronçon Est qui n'aurait plus pour fonction de relier l'un à l'A15, qui était la fonction du projet dans son ensemble, mais à partir du moment où l'on ne fait pas le tronçon Ouest, ce n'est pas possible. Donc, l'intérêt du tronçon Est ne peut qu'être remis en cause : si l'on ne fait pas le tronçon Ouest, le tronçon Est n'est pas utile et il engendrerait même des effets négatifs, y compris une coupure de la commune de Sarcelles qui serait une coupure routière qui balafrait la commune. On voit que l'insertion de ce projet est compliquée.

L'abandon du projet du BIP offrirait à l'inverse une opportunité pour réaliser une coulée verte sur les emprises du tracé, pour aménager des réserves écologiques et des sites d'agriculture urbaine. Il permettrait aussi de consacrer les centaines de millions d'euros qu'il aurait fallu mobiliser et qui sont aujourd'hui quasiment non budgétés, puisque nous n'avons pas les travaux du BIP dans le PPI présenté. Il n'y a pas les dépenses de travaux publics. Elles y sont en autorisation d'engagement, mais elles ne sont pas en crédit de paiement, ce qui fait qu'en réalité on n'a pas le financement pour le moment. Il aurait fallu mobiliser des centaines de millions d'euros pour réaliser le BIP. Nous proposons de redéployer les crédits, dont les crédits d'études qui continuent à être dépensés pour faire des études sur un projet qui ne se fera pas. Les crédits pourraient être redéployés sur le réseau routier de proximité des communes concernées, notamment la commune de Sarcelles.

Un travail de concertation avec les élus doit être engagé pour répondre aux attentes locales en matière de mobilité du quotidien et en évitant au maximum les circulations automobiles de transit. Finalement, notre motion est très simple : nous demandons au Conseil départemental de :

- décider d'acter l'abandon du projet de BIP dans son ensemble, tant sur le tronçon Ouest entre Soisy et Groslay que sur le tronçon Est entre Groslay et Bonneuil ;
- tirer les conséquences en se désistant de la procédure devant la Cour administrative d'appel contestant l'annulation de la DUP de la section Est par le TA de Cergy ;
- lancer une concertation avec les élus et les habitants pour améliorer le transport du quotidien dans les communes concernées, c'est-à-dire savoir quel projet alternatif proposer ;
- mettre à disposition les emprises réservées au BIP pour y aménager une coulée verte.

Telles sont les quatre demandes que nous présentons. Nous imaginons assez bien que cette motion - déposée hier et présentée aujourd'hui - portant sur un sujet lourd, nous n'allons pas la voter directement et que ce sera pour la prochaine séance, après renvoi en Commission.

En tout cas, par cette motion, nous avons souhaité mettre les pieds dans le plat sur ce dossier qui est un serpent de mer qu'il s'agit aujourd'hui de trancher. Il faut arrêter de donner l'illusion que cela sera un jour réalisé, parce que nous n'en avons absolument pas la perspective. Donc, il faut dire les choses. Disons-les clairement dans cette motion qui sera, j'imagine, votée le mois prochain et redéployons les crédits pour d'autres projets.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur SABOURET.

Je ne pense pas que ce soit le hasard, si cette motion sort aujourd'hui. Nous avons des élections législatives dans un mois et demi et l'on peut s'imaginer que vous souhaitez savoir, avant les élections législatives, la position du Département.

Par ailleurs, les dernières fois, on en avait fait une question d'actualité. C'était intéressant, parce qu'on pouvait discuter très vite et l'on a eu, par exemple, la question d'actualité sur le RER A, où nous nous sommes tous alliés. C'est dommage que vous soyez repartis sur les motions.

Aujourd'hui, je pense que nous sommes soumis à un jugement. Vous le savez, vous en avez parlé. Nous attendons le jugement. D'ailleurs, un jugement qui n'était pas pris sur le fond environnemental, mais qui était pris, parce que le plan de financement n'était pas suffisamment précisé, selon mes souvenirs.

Nous sommes en attente du jugement de la Cour administrative de Versailles. De ce fait, cela fait quand même très longtemps que nos services travaillent sur le sujet contentieux, puisque c'est un dossier - vous l'avez dit - qui date de 80 ans, mais ni vous ni moi n'étions là. J'aperçois le Sénateur BAZIN que je remercie de sa présence. Monsieur Arnaud BAZIN, vous n'étiez pas là non plus. Donc, les services ont beaucoup travaillé pour ce dossier et ont travaillé aussi sur le contentieux posé.

Voilà ma réponse de ce matin. Aujourd'hui, je ne veux pas que ce soit un instrument des élections législatives. Je pense que la réponse n'a pas d'urgence. Nous sommes en attente du jugement. A partir du moment où le jugement sera prononcé, nous aurons la discussion que vous attendez. C'est cela que je vous propose aujourd'hui, parce que je ne suis pas capable aujourd'hui de faire travailler encore des services sur un dossier, alors que nous ne savons pas comment il sera traité et quelle sera la décision de la juridiction du Tribunal de Versailles.

Je pense que nous avons vu ce matin que nous avons parfois des approches qui sont similaires de la vision de l'ambition sur le Département, parfois pas. Cela vaudra le coup que nous puissions discuter à fond de nos visions et de voir comment nous pouvons faire des aménagements. Des aménagements demandent aussi des efforts sur le terrain, ou pas, parce qu'il y a des décisions qui peuvent se comprendre. Je ne pèse pas pour un côté oui ou un côté non. Je dis que j'attends le Tribunal. Pour le moment, je n'ai aucune idée du moment où cela va sortir. On ne connaît les délais des jugements que lorsqu'on nous les envoie.

Que dis-tu, Philippe ? Dix-sept mois ? Donc, cela fait déjà un moment.

Donc, je vous propose que nous en rediscutions vraiment, mais quand nous saurons si nous avons le droit de le faire ou non.

Monsieur SABOURET

Je voulais juste rebondir sur votre intervention.

Le sujet que nous devons poser entre nous n'est pas un sujet de procédure. Le sujet de procédure en ce qui nous concerne est très clair. Une motion est présentée, soit nous la votons de suite, soit nous la votons à la séance suivante après l'avoir envoyée en Commission. C'est la procédure interne. J'imagine que c'est celle que nous allons suivre, même si cela n'épuisera pas complètement le sujet, mais c'est important que nous respections les procédures que nous nous sommes données.

Sur la discussion que nous devons avoir sur le sujet n'est pas qu'une discussion par rapport à l'annulation ou non de la DUP confirmée par le Tribunal. Je ne pensais pas que nous entrerions dans le débat technique, mais, soit dit en passant, quand on regarde les raisons pour lesquelles le Conseil d'Etat a renvoyé devant la Cour administrative d'appel, ce sont des raisons de procédure. Donc, il est assez fort probable qu'une Cour administrative d'appel, qui se fait retoquer sur des raisons de procédure, ait toujours la même position sur le fond. En réalité, je pense que la perspective d'avoir la DUP validée par la Cour administrative d'appel est assez faible. Nous pourrions en débattre.

Le vrai sujet est le suivant : le tronçon Ouest n'a pas de DUP. Aujourd'hui, le tronçon entre Groslay et Soisy n'a pas le début du commencement d'une perspective de réalisation. Sur l'Est, on a vu que c'était compliqué et l'on a mis 10 ans pour être encore bloqué. Sous réserve que le tronçon Ouest franchisse tous les obstacles, notamment juridiques, s'il

devait être réalisé, cela durerait peut-être plus de 10 ou 15 ans. Ainsi, la question est : est-ce qu'on continue à s'escrimer et à expliquer que le BIP va exister, alors que c'est assez peu probable que nous puissions le réaliser et juridiquement et financièrement ? Aujourd'hui, les attentes de nos concitoyens nous amènent à avoir des coûts d'aménagement très importants quand on doit s'insérer dans un milieu très urbain, où il y a de nombreux enjeux de protection de l'environnement direct. Dans ces conditions, nous disons que, à partir du moment où il n'y a pas de perspective crédible sur le tronçon Ouest, pourquoi s'escrimer sur le tronçon Est ? Il ne présente pas d'intérêt. Il ne présente pas d'intérêt pour les communes traversées. Il présente même des inconvénients pour les communes traversées, alors même que nous avons des besoins d'investissement sur des aménagements de proximité. Nous entrons un peu dans le débat que nous devons avoir la prochaine fois, mais je pense que le vrai débat que nous devons avoir n'est pas un débat de procédure, c'est un débat de fond. Devons-nous avancer dans cette direction ou non ? Nous avons déposé la motion, parce que nous souhaitons ce débat. Dans ce débat, il y a un certain nombre d'arguments, échangeons-les et avançons sur ce sujet. Mais, cessons de raconter aux Valdoisiens que nous avons une perspective de réaliser le BIP, alors que je pense que nous ne l'avons plus.

Madame CAVECCHI

J'ai bien entendu ce que vous disiez. Je ne souhaite pas entrer dans le débat maintenant. De toute façon, si c'est en ordre à Versailles, nous entrerons dans le débat : oui ou non, on fait ou l'on ne fait pas. Aujourd'hui, j'attends le résultat du jugement. C'est ma position. La Commission discutera, si vous le voulez, mais telle est ma position.

Si nous suivons la procédure, nous pouvons le faire voter aujourd'hui. Ma position est que je ne veux pas un débat de fond.

Je vous propose aujourd'hui de faire voter le fait que je ne souhaite pas un débat de fond tant que nous n'avons pas le jugement et d'accepter ou pas la motion aujourd'hui telle qu'elle est faite.

Monsieur BOUGEARD

On ne renvoie pas en commission.

Madame CAVECCHI

J'ai été explicite. Je pense que tout le monde a compris ma position.

Nous votons.

Qui est pour la motion ?

L'opposition est favorable à la motion.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Très bien.

Nous en reparlerons, évidemment.

Madame CAVECCHI

Maintenant, j'ai un petit moment sympathique. Je vais demander à Monsieur Arnaud BAZIN de venir à côté de moi.

Juste une seconde. Madame MENHAOUARA a la parole.

Madame MENHAOUARA

Juste une petite explication de texte. Comme j'imagine ma collègue, Madame Virginie TINLAND, à tour de rôle, j'ai été amenée à m'exprimer sur le dossier par rapport au Service de communication qui suit le Département, donc ce serait regrettable d'instrumentaliser une telle absence de séance au moment de la position du vote. Première chose.

Madame CAVECCHI

Parlez-vous de la piscine ?

Nous avons entendu que vous vous absteniez.

Madame MENHAOUARA

Oui, mais j'ai compris qu'on a instrumentalisé mon absence temporaire, où j'ai dû intervenir. Donc, ce serait vraiment dommage.

Madame CAVECCHI

Nous avons essayé de comprendre. Nous n'avons rien instrumentalisé.

Madame MENHAOUARA

En tout cas, ce serait regrettable, si c'est le cas.

Deuxième chose : Je crois que nous avons essayé de nous intéresser à ce qui se passe en tant que Maire de Bezons sur la ville de Bezons. Je voudrais juste donner ma position pour qu'elle soit claire et précise. Ma position n'est pas dogmatique, elle est pragmatique. Ma position reste constante. A chaque fois qu'on essaie d'internaliser des territoires, là c'est un équipement public et j'entends l'intérêt et je défends cet intérêt. J'aurais été en séance, je vous aurais demandé quelle était la compensation, parce que c'est ma logique. Sur Bezons, puisque cela a été évoqué de telle sorte, à chaque fois que nous construisons un équipement public sur un territoire, nous essayons systématiquement de proposer une compensation sur le territoire. On remplace. On a privilégié la construction de nos équipements sur des terrains déjà bâtis ou détruits, on utilise systématiquement des friches industrielles. Quand on peut aussi recréer de l'espace vert, on le recrée. Prochainement, on achète un terrain d'une usine polluée, on va le dépolluer pour en faire un espace vert, etc.

Quand on n'a pas le choix, comme c'est le cas de ce que j'ai compris, on propose systématiquement une compensation. J'aurais souhaité entendre dire qu'il y a une compensation proposée.

Je finis juste par un point. J'ai cru comprendre qu'il y avait des échanges de SMS entre élus pour mettre au chantage potentiellement, pour dire c'est piscine contre collège. Je ne sais pas si c'est de la blague ou si c'est vrai. Je trouve que c'est malvenu. On a beaucoup travaillé ensemble. Je voudrais juste dire que ce n'est pas correct. Je m'arrête là. Merci.

Madame CAVECCHI

Les élus entre eux font ce qu'ils veulent. D'abord, je les laisse faire ce qu'ils veulent, mais jamais cela n'a été.

J'ai simplement dit que, si cela avait été sur Bezons, vous auriez peut-être voté...

Madame MENHAOUARA

Avec les mêmes compensations.

Madame CAVECCHI

C'est tout. Le reste ne me regarde pas. Les élus font des fantaisies de temps en temps. Pas toujours les meilleures. Franchement, nous ne jouons pas à cela. Nous nous arrêtons là.

Un petit moment sympa. Où est Monsieur le Sénateur ? Il se passe des choses, mais on ne me dit rien !

Chers collègues, aujourd'hui est un jour sympathique, parce que nous avons Monsieur SAVARIA à fêter, mais triste, parce que c'est son dernier jour au Département. Avant de lever la séance, je voulais qu'on partage quelques mots et quelques coups de cœur envers Jacques.

Aujourd'hui, Directeur Adjoint Chargé des Ressources (DGAR), Jacques a passé trois décennies au sein de notre Département. Rien que pour cela, nous pouvons commencer par l'applaudir.

(Applaudissements)

Cher Jacques, nous sommes nombreux autour de cette table et vous voyez l'enthousiasme, non parce que vous partez, mais pour tout le travail que vous avez accompli depuis que vous êtes avec nous et cela - j'en suis persuadée - à tous les étages de notre institution.

Reconnaître votre implication de tous les jours, votre loyauté, votre professionnalisme et votre petit sourire en coin, avec une petite blague de temps en temps, cela ne fait pas de mal, même si l'on ne la comprend pas toujours, mais cela fait du bien. On ne la comprend pas, parce qu'il ne la dit pas très fort.

Vous avez le service public chevillé au corps ; au cœur, je dirais, le Val d'Oise. C'est là, je crois, parmi vos meilleurs atouts qui ont conduit à améliorer, à moderniser et à faire grandir notre collectivité.

Vous êtes de ceux qui soutiennent leurs équipes, les font progresser et les valorisent. Vous êtes de ceux avec qui travailler est un plaisir et un enrichissement à la fois. Parfois, c'est un peu tendu, parce que Jacques est très franc. Il ne sait pas cacher quand il n'est pas d'accord. J'ai quelques souvenirs de séance, je n'étais pas toute seule avec lui, nous étions en travail, de temps en temps, nous sentions que c'était... Mais, du coup, il apportait du plus, il apportait du positif et, à partir de là, on construisait encore mieux ce qu'on voulait faire avec l'ambition que nous avions.

Jacques, vous avez toujours su apporter les éléments éclairés et objectifs d'un interlocuteur avisé. Vous avez depuis longtemps acquis l'estime et la considération que mérite tout grand serviteur de la fonction publique. Nous en mesurons toutes les dimensions.

Vous êtes entré au Conseil général en 1983. C'était hier. Je n'étais pas née. Vous avez d'abord été Chef de service du Budget et des Finances pendant cinq ans. Ensuite, vous avez piloté une direction opérationnelle tournée vers le service à la population, en devenant Directeur de l'Education, des Sports et des Loisirs jusqu'en 1991. J'aperçois Monsieur Alain HERBET qui a été Directeur des services des Sports et qui a peut-être travaillé... vous étiez né Alain déjà.

Vous quittez alors le Conseil général, mais pas le Val d'Oise, pour devenir Directeur Général des Services de la Ville de Saint-Gratien auprès de François SCHELLIER.

Huit ans plus tard, vous réintégrez les services du Conseil général en tant que Directeur des Finances, où vous contribuez efficacement au dynamisme et au développement de l'expertise - je l'ai vécu - des services départementaux.

En 2011, vous devenez Directeur Général Adjoint chargé de l'Administration et vous pilotez les directions de support du Département. Votre expérience et votre valeur professionnelles vous ont conduit à exercer des fonctions de Directeur Général des Services par intérim, l'année dernière. Aujourd'hui, vous voici à la tête de la nouvelle Direction Générale Adjointe chargée des Ressources.

Cher Jacques, un proverbe du Liban, pays de vos souvenirs d'enfance - et d'une cuisine exceptionnelle -, qui reste au cœur de Jacques : une bonne réputation est le fruit de la vie. Vous vous êtes assurément forgé en Val d'Oise une réputation solide.

Aujourd'hui, pour toutes ces années passées à nos côtés, au nom de tous mes collègues et de tous vos agents, je voudrais vous remercier infiniment de tout cœur. Pour m'accompagner, j'ai proposé à Monsieur Arnaud BAZIN de dire quelques mots.

Monsieur BAZIN

Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Marie-Christine.

Cher Jacques, Madame la Présidente a tout dit. Donc, je ne vais pas vous faire rougir davantage plus longtemps en accumulant les adjectifs, les superlatifs. Je voulais juste vous

dire que je tenais à être présent, quand j'ai appris que vous alliez partir. Cela me paraissait tout à fait naturel, en tant qu'ancien Président de ce Département.

Je souhaite évoquer un souvenir. Je n'ai pas une très bonne mémoire. Les souvenirs qui me restent de mon parcours politique, c'est qu'ils ont certainement profondément imprégné cette mémoire pour qu'ils me restent encore.

J'ai donc un souvenir très particulier, en 2011. Après qu'il y a eu un nouveau changement de majorité dans notre Assemblée qui a fait que je devais, en toute probabilité, être élu Président de ce Département et Monsieur Gérard SEIMBILLE, Vice-Président aux Finances, c'était prévu ainsi, mais nous n'étions pas encore élus et nous sommes venus dans cette maison pour vous rencontrer pour avoir un compte rendu fidèle, loyal - comme l'a dit Madame la Présidente - de la situation financière. Avec Gérard, nous avons compris tout de suite et nous l'avons répercuté à tous nos collègues, même avant l'élection définitive, autour de la table pour désigner l'exécutif du Département. Grâce à vous et à vos collaborateurs, que vous savez toujours mettre en valeur, nous avons compris que nous devrions très vite prendre des décisions et que ces décisions seraient très compliquées à mettre en œuvre et à expliquer. C'était des décisions sur le redressement budgétaire du Département pour ses finances qui comportaient des économies, mais aussi des mesures fiscales, que nous n'apprécions jamais beaucoup. Tout cela devait être fait, les décisions essentielles arrêtées en moins de 72 heures, parce que nous avons une contrainte de date pour le budget, avec toutes les procédures et les rétroplannings que vous connaissez toutes et tous ici par cœur. Prendre ce genre de décision et aboutir à une conviction 72 heures quand on part de zéro, ce n'est pas facile. Je ne vous apprend certainement rien, mais c'est devenu facile et clair, grâce à Monsieur Jacques SAVARIA. Cela, je ne l'ai jamais oublié, parce que tout ce qui en a découlé par la suite découlait de ces décisions-là. Pour l'aide que vous avez apportée à ce moment-là, rien que pour cela, mais aussi pour tout le reste - mais s'il n'y avait eu que cela - je vous dois une reconnaissance éternelle, je ne l'oublierai pas. C'est pour cela que je suis venu vous saluer et vous souhaitez une excellente continuation.

(Applaudissements)

Madame CAVECCHI

Voulez-vous dire un petit mot, Monsieur SABOURET ?

Monsieur SABOURET

Je voulais simplement dire que nous nous associons aux remerciements faits à Monsieur SAVARIA.

Compétence, dévouement, courtoisie : il y en a certainement d'autres, mais ce sont les trois mots qui me viennent à l'esprit. Nous les avons véritablement appréciés, même si nous n'avons pas les mêmes relations quand on est dans l'opposition ou quand on est dans la majorité. En tout cas, la fréquence des contacts est moindre.

La compétence, le dévouement et la courtoisie, nous avons toujours pu les apprécier. Donc, nous nous associons pleinement aux remerciements que vous avez adressés à Monsieur SAVARIA, à qui nous souhaitons une bonne retraite.

Madame CAVECCHI

Il va aller manger du poisson au bord de la mer, à la sauce libanaise. Non, pas spécialement ? Normande.

Nous lui souhaitons le meilleur et beaucoup de bonheur à venir. Il y a beaucoup de choses à faire quand on est à la retraite, paraît-il. Vous nous raconterez.

Monsieur SAVARIA

Merci infiniment, Madame la Présidente, de m'autoriser à m'exprimer devant cette Assemblée. C'est peu fréquent. En tout cas, pour moi, c'est sans doute une première.

Madame CAVECCHI

C'est la première fois que vous partez à la retraite.

Monsieur SAVARIA

Exactement. Quoique, à vous entendre, je me pose la question, si finalement je ne vais pas faire machine arrière, mais pour cela il faudrait que j'en parle avec Monsieur le Directeur Général. Pardonnez-moi cette plaisanterie.

Merci infiniment, Monsieur le Sénateur, votre présence aujourd'hui m'honore véritablement. Merci au Président SABOURET, naturellement pour les propos qu'il a tenus.

Vous m'honorez véritablement par les paroles qui ont été les vôtres. En vous écoutant, cela m'a renvoyé à mes années d'enfance. Vous l'avez dit, ce sont les hasards de la vie, c'était à Beyrouth, au Liban. Sur les bancs de l'école, au moment où des enseignants libanais m'apprenaient le français et où je suivais les cours de ponctuation. Vous savez, ces petites choses qu'on pose sur des pages qu'on noircit et qui viennent donner encore plus de sens aux mots et aux paroles, parce qu'elles soulignent, parce qu'elles interrompent, elles infléchissent. Il y a donc des virgules, des points-virgules et il y a surtout des points. Dans les points, il y a un point final. Aujourd'hui, vous avez posé, par les propos tenus, un point final.

Le point final, on peut le voir simplement comme une goutte d'encre posée à plat sur une feuille blanche. Aujourd'hui, je ne la vois pas comme cela, parce que vous y avez mis des paroles tellement élogieuses à mon endroit que, finalement, je la vois plutôt en trois dimensions, parce que vous lui avez donné beaucoup de contenu et de valeur. Naturellement, j'y suis très sensible, je suis très touché, parce que cela fait partie de ces moments qui vont éclairer mon avenir. Il se trouve qu'en 2020 au moment des premiers confinements, j'étais retombé sur un vieux livre de Michel DE MONTAIGNE, dans lequel j'avais relu des pages dans lesquelles il traitait de la question de la nostalgie. J'ai l'habitude de dire, mais je résume très mal, je simplifie à outrance, que MONTAIGNE met en évidence deux typologies de nostalgie. L'une est plutôt un peu triste, parce qu'elle nous inciterait à regarder dans le passé et à nous dire que, forcément, c'était toujours mieux dans le passé et, du coup, nous avons du mal à nous en extraire et nous voudrions y rester durablement. Il y a une autre forme de nostalgie qui est beaucoup plus positive, qui consiste à dire qu'il ne faut pas ignorer son passé, il faut regarder ce qu'il y a de lumineux dans ce passé pour continuer à aller de l'avant.

Soyez assurés que vos visages, vos paroles, les vôtres comme celles de mes collègues qui m'ont accompagné et entouré pendant toutes ces années, sont autant de petites lumières qui continueront à briller et qui viendront éclairer le chemin ou les chemins de traverse, qui conduiront certes en Normandie, Madame la Présidente, où je savourerai certainement tous les bienfaits de la région, mais qui seront autant de lucioles qui illumineront ce chemin.

Oui, j'ai été fidèle au territoire, le Val d'Oise ; vous l'avez dit dans votre propos : il a grandi. Mais, à l'échelle de l'histoire de France, dont certains des personnages emblématiques d'ailleurs figurent sur la façade institutionnelle de cet Hôtel du Département, et à l'échelle même de la création des Départements en 1792, le Val d'Oise est encore au stade de l'enfance. Quand j'entends votre engagement à faire grandir le Val d'Oise, je me dis que je l'ai vu, j'ai eu le bonheur de voir grandir ce Val d'Oise entre 1983 et aujourd'hui, mais vous allez encore le faire grandir. C'est votre engagement, Mesdames et Messieurs les élus au service de l'intérêt général de continuer à faire grandir ce département qui le mérite tellement, parce qu'il est plein de talents, plein de forces, plein de diversités, plein de capacités à se saisir des enjeux de demain. Donc, je suis persuadé que vous accompagnerez ce Val d'Oise dans sa croissance. J'espère d'ailleurs que, au gré des réflexions institutionnelles, nous aurons toujours des Départements en France. J'y ai consacré ma vie, en quelque sorte, et j'aimerais que cela puisse se prolonger encore plusieurs siècles devant nous. Voilà, ce que je voulais, en résumé, vous dire.

Vous avez donné corps à la démocratie locale, je vous ai vu fonctionner pendant des années. Comme disait l'autre : "Si la démocratie est un mauvais système, c'est un des moins mauvais systèmes de gouvernement". C'est une très belle leçon de démocratie locale que vous donnez au quotidien par votre engagement, par votre sens du service rendu à vos concitoyens. C'est une chose à laquelle j'ai été personnellement sensible.

Enfin, j'en arrive à ceux qui ont été à mes côtés. Des collègues qui m'ont entouré, des équipes, des directeurs - une partie d'entre eux sont là aujourd'hui derrière moi - et les équipes qui œuvraient à leurs côtés. Je voudrais vous dire que vous avez tenu des propos très élogieux à mon égard moi...

Madame CAVECCHI

Pas que !

Monsieur SAVARIA

Heureusement, d'ailleurs, parce que sinon j'aurais pu prendre un peu la grosse tête, bien que ce ne soit pas tout à fait mon inclination naturelle.

Je voulais vous dire que ce serait plutôt à moi de vous remercier chaleureusement pour avoir été, vous les élus, mais aussi mes collègues et personnels du Conseil départemental,

à mes côtés, parce que vous m'avez tellement donné tout au long de ces années que je n'aurais certainement pas été le même homme, si vous n'aviez pas - les uns et les autres - été à la place qui est la vôtre aujourd'hui et en interaction avec moi. Donc, je suis aussi très conscient de tout ce que je vous dois. Donc, s'il y en a un qui doit remercier quelqu'un dans cette Assemblée, c'est moi envers vous, les élus, mais aussi envers tous mes collègues que j'aurai évidemment beaucoup de peine à quitter tout à l'heure, mais ils savent où me trouver et je me rendrai à leur souvenir fréquemment.

Je voudrais terminer par deux choses.

La première, permettez-moi de saluer aussi Monsieur le Directeur Général des Services, parce qu'il m'a confié son écoute, dès avant sa prise de fonction dans les échanges que nous avons eus à distance. Depuis sa prise de fonction, il m'a aussi témoigné sa confiance. Cela a été un moment bref, Monsieur le Directeur Général, j'aurais sans doute aimé qu'il s'inscrive dans la durée, mais le temps est ce qu'il est et la mobilité professionnelle de mon épouse, que je salue à distance puisqu'elle est déjà en Normandie, fait que la situation du célibat géographique ne pouvait pas s'inscrire dans la durée. Merci infiniment, Monsieur le Directeur Général.

Le dernier point est une requête que j'ai à faire. Vous avez évoqué le Liban. Je la fais ici en pensant en particulier à Monsieur Laurent SCHLERET, qui n'est pas avec nous aujourd'hui, qui est souffrant, mais qui sera de nouveau parmi vous lundi prochain. J'ai découvert après son recrutement que nous partageons, non une communauté de destin, mais une communauté d'origine, puisque, comme moi, il est né à Beyrouth, il a commencé à y grandir. Tous les deux, nous avons été chassés par la guerre, mais nous avons étonnamment un parcours qui se ressemble par bien des aspects. Donc, c'est la question du Liban. Vous le savez, au Liban, il y a un arbre emblématique qui s'appelle le cèdre. A travers l'histoire, la Bible, l'Ancien Testament, le Nouveau Testament, le Temple de David, les Bateaux des Phéniciens et bien d'autres choses, tout le monde a célébré les vertus de cet arbre. Vous êtes en train de planter la plus grande forêt depuis très longtemps en Val d'Oise : un million d'arbres. J'ai souvenir que, quand le Président de l'époque m'a demandé de créer la Direction de l'Education, du Sport et de la Jeunesse, il m'avait dit : "nous devrions avoir un plan pour le Val d'Oise" et nous l'avions appelé "95 collèges pour le 95". Jusqu'au moment du transfert, je crois qu'il y avait une cinquantaine

d'établissements que l'Etat avait transféré au Département. C'était donc un principe : 95 collèges pour le 95. Vous les avez dépassés depuis. Pour reprendre cet exemple, j'aimerais vous demander la possibilité de planter 95 cèdres du Liban en Val d'Oise pour le 95.

Merci infiniment.

(Applaudissements)

Madame CAVECCHI

Vous comprenez pourquoi Jacques est précieux, parce que, en plus du savoir-faire des finances, il a l'humilité, la noblesse du cœur et je trouve que c'est exceptionnel.

Merci beaucoup, Jacques, et à bientôt.

Peut-on choisir son menu ? Je m'inviterai, c'est sûr.

Merci à tout le monde.

Fin de la séance à 12 h 20.